

N° 12
5 NOV.
1998

Page 1
à 60

*L*BO

BULLETIN OFFICIEL
DE L'ÉDUCATION NATIONALE

NUMÉRO
SPÉCIAL

● ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

PRINTEMPS-ÉTÉ 1999

● PROGRAMME DES ÉCHANGES

ANNÉE SCOLAIRE 1999-2000

SOMMAIRE

*F*ORMATION - ÉCHANGES

- 4 Programme des échanges (année scolaire 1999-2000) et des actions de formation à l'étranger (printemps-été 1999)
N.S n° 98-214 DU 29-10-1998
NOR : MENC9802789N

SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER
DANS LES DOMAINES LINGUISTIQUE ET CULTUREL
PROPOSÉS PAR LA DRIC

Séjours et actions de formation à l'étranger destinés aux professeurs du second degré et coordonnés par le bureau DESCO A10

Les stages identifiés par un * sont ouverts aux professeurs de toutes les académies, chargés dans les sections européennes des lycées, de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

- 7 Actions de formation destinées aux enseignants d'anglais
14 Actions de formation destinées aux enseignants d'allemand
21 Action de formation destinée aux professeurs d'arabe
22 Actions de formation destinées aux enseignants d'espagnol
27 Actions de formation destinées aux enseignants d'italien
29 Action de formation destinée aux enseignants de portugais
29 Action de formation destinée aux professeurs de russe

Stages de formation à l'étranger destinés aux instituteurs et professeurs des écoles et gérés par le bureau DESCO A10

- 31 Royaume-Uni
33 Allemagne
34 Espagne
35 Italie
35 Portugal
37 Fiche de candidature

ÉCHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES ENTRE LA FRANCE ET LES PAYS SUIVANTS

- 39 L'Australie, le Canada, les États-Unis d'Amérique, l'Irlande,
le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne.

POSTES À L'ÉTRANGER POUR DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Échanges européens

- 47 Échanges franco-allemand, franco-espagnol et franco-portugais de
maîtres du premier degré (séjours de perfectionnement linguistique
dans le cadre de l'enseignement d'une langue européenne à l'école
élémentaire, gérés par le bureau DESCO A10)
- 50 Échanges poste pour poste avec le Canada
- 51 Notice de candidature commune aux échanges franco-européens et
franco-canadiens.

SÉJOURS EN LOUISIANE (USA)

- 55 Séjours en Louisiane d'instituteurs et de professeurs des écoles : années
scolaires 1999-2000 et 2000-2001.
- 57 Notice de candidature à un poste d'enseignant en Louisiane (instituteur,
professeur des écoles).



Directrice de la publication : Hélène Bernard - Rédactrice en chef : Colette Paris -
Rédactrice en chef adjointe : Jacqueline Pelletier - Rédacteur en chef adjoint (Textes
réglementaires) : Hervé Célestin - Secrétaire générale de la rédaction : Martine Marquet

● RÉDACTION ET RÉALISATION : Mission de la communication . Bureau des publications. 110,
rue de Grenelle. 75357 Paris cedex 07. Tél.: 01 55 55 34 50. Fax: 01 45 51 99 47 ● DIFFUSION ET ABONNEMENTS :
CNDP Abonnement. B - 750 - 60732 STE GENEVIEVE CEDEX 9. Tél.: 03 44 03 32 37, Fax 03 44 03 30 13
● Le B.O. est une publication du ministère de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la Technologie.

● Le numéro : 15 F ● Abonnement annuel : 480 F ● ISSN 1254-7131 ● CPPAP n° 777 AD - Imprimerie : Imprimerie nationale - 8 005 334.

P ROGRAMME DES ÉCHANGES ET DES ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER

Note de service n° 98-214 du 29-10-1998

NOR : MENC9802789N

RLR : 601-3

MEN - DRIC A3 - DESCO A10

Texte adressé aux recteurs ; aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale ; aux inspecteurs pédagogiques régionaux - inspecteurs d'académie de langues vivantes ; aux délégués académiques à l'enseignement technique ; aux inspecteurs de l'éducation nationale ; aux chefs d'établissement.

■ La présente note de service, établie en concertation avec l'inspection générale de l'éducation nationale par les directions qui participent au financement ou à la coordination de ces activités (délégation aux relations internationales et à la coopération, direction de l'enseignement scolaire), présente l'ensemble des actions qui seront mises en place, en 1999, pour les enseignants en fonction dans les établissements publics relevant du ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie désireux, soit de participer à un échange ou à des actions de formation, soit d'effectuer un séjour dans un pays étranger.

Ces actions, dont les objectifs relèvent des domaines linguistique ou culturel, sont destinées prioritairement aux enseignants qui n'ont jamais bénéficié de tels programmes ; elles ne sont pas

conçues comme un support à la préparation d'un concours. Elles sont par ailleurs distinctes des programmes de la Communauté européenne (Socrates-Lingua, Socrates-Comenius), qui font l'objet d'instructions particulières (note de service n° 98-174 du 2 septembre 1998, publiée au B.O. n° 33 du 10 septembre 1998).

Les modalités d'organisation et de mise en œuvre varient en fonction des accords passés avec les pays partenaires. Il convient donc que les intéressés soient particulièrement attentifs aux descriptions des opérations qui les intéressent.

1 - Séjours et actions de formation à l'étranger

La notice de candidature pour les séjours et actions de formation à l'étranger figure en page 39 et 40 du présent Bulletin officiel.

Elle est destinée à être utilisée pour les candidatures à l'ensemble des séjours et actions de formation à l'étranger.

En ce qui concerne la transmission des candidatures, il conviendra de se conformer aux indications données, pour chaque stage, dans la fiche descriptive correspondante.

Les procédures de transmission mises en place

pour l'acheminement des dossiers jusqu' aux services de l'administration centrale, seront explicitées ultérieurement dans une instruction technique spécifique, à l'attention des responsables académiques.

Pour les enseignants du second degré, les dossiers seront adressés au recteur, par la voie hiérarchique, pour le **11 décembre 1998**.

Seuls les dossiers de candidature aux stages à coordination nationale seront ensuite transmis, par les services académiques, à la direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants, DESCO A10, pour le **22 janvier 1999**. Il s'agit des stages en Amérique du nord, du deuxième stage de perfectionnement linguistique de Reading, réservé aux professeurs d'anglais enseignant en série L, du dix-neuvième séminaire franco-allemand de formation mutuelle, des stages de formation de formateurs à Bochum et Düsseldorf, du stage de perfectionnement linguistique de Fribourg-Iéna, réservé aux enseignants des classes de section de technicien supérieur, du stage de perfectionnement linguistique et culturel de Meknès, du stage de l'université de Buenos Aires, du quarante-deuxième séminaire franco-italien de formation mutuelle, du stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse, du stage de perfectionnement linguistique et culturel de Lisbonne et du stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou.

En ce qui concerne les stages à gestion académique, les dossiers de candidature devront être envoyés aux rectorats, par voie hiérarchique, **avant la date limite fixée par chaque recteur d'académie**.

Il appartient aux responsables académiques et aux chefs d'établissement de veiller à la plus large diffusion de ces informations auprès des professeurs concernés.

En vue de la sélection des candidats, les recteurs tiendront compte des avis émis par les chefs d'établissement et les corps d'inspection.

Il conviendrait qu'un intervalle de trois ans s'écoule avant d'accorder, aux mêmes enseignants, le bénéfice d'un nouveau séjour à l'étranger.

Je vous rappelle que pour accompagner la mise en place des sections européennes, certains stages destinés aux professeurs de langues vivantes, offrent depuis 1994, quelques places aux enseignants des sections européennes des lycées, chargés de l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique.

Pour l'enseignement primaire, afin d'accompagner la généralisation, à la rentrée scolaire 1998, de l'enseignement des langues vivantes étrangères au CM2 (circulaire n° 98-105 du 11 mai 1998, publiée au B.O. n° 22 du 28 mai 1998), les inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, veilleront à encourager les candidatures d'instituteurs et de professeurs des écoles, notamment celles motivées par des projets pédagogiques et celles concernant les formateurs d'enseignants.

Les dossiers de candidature seront adressés, **pour le 11 décembre 1998**, aux inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré, puis transmis aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale qui les feront parvenir, une fois revêtus des avis hiérarchiques, à la direction de l'enseignement scolaire - bureau DESCO A10 **pour le 22 janvier 1999**.

Les demandes formulées par les enseignants du premier ou du second degré, ne pourront porter que sur une seule action de formation. Toutefois, pour le cas où le stage serait complet, les candidats pourront formuler un second vœu à titre indicatif. En tout état de cause, ils ne devront remplir qu'une seule fiche de candidature.

J'attire votre attention sur le fait que les bénéficiaires des différentes actions de formation à l'étranger sont tenus de suivre l'intégralité du programme de stage.

Les organismes de formation rendront compte à l'administration centrale de l'état des préférences. Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent l'administration par téléphone et par écrit, dans les meilleurs délais.

La participation aux séjours et actions de formation à l'étranger entraîne l'obligation pour les stagiaires de renseigner un questionnaire d'évaluation qui leur sera adressé en temps utile.

2 - Échanges franco-européens et échange poste pour poste avec le Canada de maîtres du premier degré
La notice de candidature pour les échanges de maîtres du premier degré figure en pages 58 à 61 du présent Bulletin officiel.

En ce qui concerne la transmission des candidatures, il convient de se conformer aux indications qui figurent dans la note en pages 55 et 63. Tout dossier incomplet, transmis hors délais ou dépourvu de l'avis des autorités hiérarchiques sera déclaré irrecevable.

Il importe que les candidats amenés, pour des raisons graves, à se désister, informent l'administration par téléphone et par écrit, dans les meilleurs délais.

3 - Échanges poste pour poste de professeurs de langues vivantes

Les formulaires de candidature aux échanges poste pour poste devront être demandés par écrit, par les candidats, à la délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC B3) et lui seront retournés pour le 15 janvier 1999, selon les modalités définies aux pages 43 à 50, dans lesquelles sont précisées les conditions de participation à ce programme.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la recherche et de la technologie
et par délégation,
Le délégué aux relations internationales
et à la coopération
Albert PRÉVOS
Le directeur de l'enseignement scolaire
Bernard TOULEMONDE

SÉJOURS ET ACTIONS DE FORMATION À L'ÉTRANGER DESTINÉS AUX PROFESSEURS DU SECOND DEGRÉ

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUE

N° CODE : 102
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de l'université de Delaware

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3)

Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Les frais de voyage sont à la charge des participants (un transport aérien, de Paris à Paris, sera proposé par les organisateurs). Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du samedi 10 juillet au vendredi 30 juillet 1999.

Lieu du séjour : University of Delaware, à Newark-Delaware

Responsable : M. Gilles Grosdoit-Artur au Council on International Educational Exchange

(CIEE) - 1 place de l'Odéon - 75006 Paris - tél. 0144417493 - télécopie 0143269745.

Mode d'hébergement : en résidence universitaire, en chambre double.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel : les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Un appariement est prévu avec un partenaire américain (professeur) et un week-end en famille est inscrit au programme. Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ÉTATS-UNIS
D'AMÉRIQUEN° CODE : 103
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de l'université de Californie à Santa Barbara

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3)

Catégories concernées : professeurs agrégés et certifiés d'anglais enseignant dans les classes du second cycle et post-baccalauréat des lycées d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.

Les frais de voyage sont à la charge des participants (un transport aérien, de Paris à Paris, sera proposé par les organisateurs). Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du samedi 10 juillet au vendredi 30 juillet 1999.

Lieu du séjour : University of California, Santa Barbara.

Responsable : M. Gilles Grosdoit-Artur au Council on International Educational Exchange

(CIEE) - 1 place de l'Odéon - 75006 Paris - tél. 01 444 174 93 - télécopie 01 432 697 45.

Mode d'hébergement : dans des familles. Il est à noter qu'un certain nombre de familles ne désirent pas accueillir de fumeurs.

Contenu : le stage a un objectif linguistique et culturel : les conférences, ateliers et visites traiteront majoritairement des questions politiques d'actualité, de la diversité culturelle des États-Unis et de la spécificité de la Californie ainsi que des problèmes de l'éducation.

Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais américain.

Une participation active sera demandée aux stagiaires, au fil des visites, rencontres et conférences.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

CANADA

N° CODE : 104
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de l'université de Colombie britannique

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs d'anglais toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : le ministère de l'éducation de Colombie britannique prend en charge les frais de cours et d'hébergement. Les frais de voyage, les repas lors des excursions et des

week-ends sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Il appartient aux stagiaires de réserver leur place d'avion. Il est à noter que les vols vers le Canada sont particulièrement chargés pendant l'été.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : du 12 juillet au 30 juillet 1999.

Lieu du séjour : English Language Institute, University and Professional Programs, English Language Institute, The University of British Columbia, 2121 West Mall, Vancouver BC V6T 1Z4.

Responsable : Ms. Jo Pleshakov -
tél. 00 1 60482215 26 -
télécopie 00 1 6048221579 -
mél. jo.pleshakov@ubc.ca
http://www.cstudies.ubc

Mode d'hébergement : Résidence universitaire ou en famille.

Contenu : le stage a un objectif culturel et linguistique. Un travail spécifique sera conduit sur la langue, en particulier sur l'anglais nord améri-

cain et la connaissance du Canada contemporain. Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

CANADA

N° CODE : 105
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage des prairies - faculté Saint Jean, Edmonton, Alberta

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs d'anglais toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les ministères de l'éducation du Manitoba, de l'Alberta, de la Saskatchewan et des Territoires du Nord-Ouest, soit seuls, soit en collaboration avec d'autres institutions et/ou organismes prennent en charge les frais de cours et d'hébergement. Les frais de voyage, les repas lors des excursions et des week-ends sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Il appartient aux stagiaires de réserver leur place d'avion. Il est à noter que les vols vers le Canada sont particulièrement chargés pendant l'été.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du 12 au 30 juillet 1999.

Arrivée le 11 juillet.

Lieu du séjour : Université, faculté St Jean, Edmonton, Alberta.

Mél. ctardif@gpu.srv.ualberta.ca

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.

- Connaissance des réalités de l'Ouest canadien (conférences, ateliers, visites).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

IRLANDE

N° CODE :111
(STAGE A GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (1)

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Strasbourg,

Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à

la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : University of Dublin - Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.
Responsable : M. David Singleton - tél. : 00353 1 7021232 - télécopie : 1 6772694.

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.

- Connaissance de l'Irlande : le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

IRLANDE

N° CODE : 112
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Dublin (2)

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Dijon, Guyane, Lille, Limoges, Lyon, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : University of Dublin - Trinity College - Centre for Language and Communication Studies - College Green - Dublin 2.
Responsable : M. David Singleton - tél. 00353 1 7021232 - télécopie 1 6772694.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- Perfectionnement linguistique.

- Connaissance de l'Irlande : le pays, le peuple, les institutions, la littérature.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 121
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-

Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories enseignant dans des collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.
Durée du séjour : du lundi 12 juillet au ven-
dredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet - dé-
part le 24 juillet.
Lieu du séjour : Colchester English Study
Centre - 19 Lexden Road - Colchester
C03 3PW- Essex.
Responsable : Mrs A. Walker -
tél. 00 44120644422 - télécopie 1206 761849
Mél. cesc@compuserve.com
<http://www.edunet.com/cesc>

Mode d'hébergement : dans des familles.
Contenu :
- Réflexion méthodologique.
- Entraînement linguistique.
- Mise à jour des connaissances en civilisation
britannique.
Modalités de transmission des dos-
siers : (par la voie hiérarchique) Les dossiers
de candidature revêtus de l'avis du chef d'éta-
blissement seront déposés au rectorat avant la
date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 123
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg

Maître d'œuvre : délégation aux relations
internationales et à la coopération (bureau
DRIC A3).
Académies concernées : Aix-Marseille,
Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Cler-
mont-Ferrand, Corse, Créteil, Dijon, Grenoble,
Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Montpellier,
Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Pa-
ris, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion,
Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.
Catégories concernées : professeurs d'an-
glais, toutes catégories, enseignant dans les col-
lèges d'enseignement public.
Prise en charge : les frais de stage et de séjour
seront pris en charge par le ministère de l'éduca-
tion nationale, de la recherche et de la technolo-
gie. Les frais de voyage sont à la charge des par-
ticipants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.
Durée du séjour : du lundi 12 juillet au ven-
dredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet - dé-
part le 24 juillet.
Lieu du séjour : Basil Paterson College,
Dugdale-McAdam House, - 22-23 Abercrom-
by Place - Edinburgh EH3 6QE.
Responsable : Mrs Diana Allan -
tél. 0044131556 7695 - télécopie 131 5578503
Mél. courses@bp-coll.denon.co.uk
<http://www.basilpaterson.co.uk>
Mode d'hébergement : dans des familles.
Contenu : réflexion sur l'enseignement de
l'anglais langue étrangère dans le premier cycle
et, plus précisément, sur les méthodes et les ma-
tériels pédagogiques appropriés à ce niveau.
Civilisation : la spécificité écossaise.
Modalités de transmission des dos-
siers : (par la voie hiérarchique)
Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du
chef d'établissement seront déposés au rectorat
avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 124
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Lancaster*

Maître d'œuvre : délégation aux relations
internationales et à la coopération (bureau
DRIC A3).
Académies concernées : Amiens, Besan-
çon, Bordeaux, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille,
Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-

Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg,
Toulouse, Versailles
Catégories concernées : professeurs d'an-
glais, toutes catégories, enseignant dans les ly-
cées d'enseignement public à l'exclusion de
ceux qui assurent la totalité de leur service dans
les classes post-baccalauréat et les professeurs
enseignant l'histoire et la géographie en anglais
dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 18 + 18 places sections européennes (* cf. sommaire p. 2).

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Institute for English Language Education - Lancaster University - George Fox Building - Lancaster LA1 4YJ.

Responsable : Mme Joan Allwright - tél. : 00441524592437 - télécopie : 15 24 59 41 49. <http://www.ling.lancs.ac.uk/iele.html>

Mode d'hébergement : dans des familles. Contenu :

1 - Information et réflexion sur l'enseignement

de la civilisation de Grande-Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes politiques, économiques et sociaux. Le travail portera essentiellement sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation en classe.

2 - Formation et réflexion sur la méthodologie et sur l'évaluation de l'enseignement de l'anglais langue étrangère.

3 - Perfectionnement linguistique.

4 - Réflexion sur l'enseignement en langue étrangère d'une discipline non linguistique (professeurs de section européennes).

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 125
(STAGE À GESTION
ACADEMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Londres

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les collèges d'enseignement public.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 5 juillet au vendredi 16 juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ le 17 juillet.

Lieu du séjour : College Hall - University of London - Malet Street - London WC1E 7HZ.

Responsable : Mme Joan Hoggan - The Central Bureau for Educational Visits & Exchanges - 10 Spring Gardens - London SW1A 2BN - tél. : 00441713894930

télécopie : 1713 89 44 26.

Mode d'hébergement : résidence universitaire.

Contenu :

- Aspects de la civilisation britannique contemporaine.

- Enseignement de l'anglais. Réflexion et travaux pratiques.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 127
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Norwich

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Caen, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Rennes, Toulouse.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 24.

Durée du séjour : du lundi 12 au vendredi 23 avril 1999; arrivée le 11 avril - départ le 24 avril.

Lieu du séjour : The Bell Language School - Bowthorpe Hall - Norwich NR5 9AA.

Responsable : M. Don Bartlett - tél. : 00441603745615 télécopie : 1603747669 - Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

Objectifs du stage :

- 1 - Perfectionnement linguistique.
- 2 - Réflexion sur la méthodologie de l'enseignement de l'anglais.
- 3 - Mise à jour des connaissances en civilisation britannique.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 129
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (1)

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Martinique, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'anglais, toutes catégories, enseignant dans les lycées d'enseignement public à l'exclusion de ceux qui assurent la totalité de leur service dans des classes post-baccalauréat.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de

l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 1999; arrivée le 11 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies - Whitleknights - PO Box 241 - Reading RG6 6WB.

Responsable : M. Amos Paran - tél. 00441189318511 - télécopie 1189756506.

Mél. CALS@reading.ac.uk

<http://www.rdg.ac.uk/AcaDepts/cl/CALS/calshm.html>

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu :

- 1 - Information et réflexion sur la méthodologie et sur l'évaluation de l'enseignement de

l'anglais langue étrangère.

2 - Information et réflexion sur l'enseignement de la civilisation de Grande Bretagne, civilisation s'entendant au sens d'histoire, de problèmes politiques, économiques et sociaux. Le travail portera essentiellement sur la recherche de documents (textes, émissions de radio et de

télévision, documents iconographiques, etc.) et sur les stratégies d'exploitation en classe.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 130
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement linguistique de Reading (2)

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Orléans Tours, Paris, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles
Catégories concernées : professeurs d'anglais enseignant en série L, enseignement de spécialité.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet -

départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : The University of Reading - Centre for Applied Language Studies - Whiteknights - PO Box 241 - Reading RG66WB.

Mél. CALS@reading.ac.uk-

<http://www.rdg.ac.uk/AcaDepts/cl/CALS/calshm.html>

Responsable : M. Amos Paran - tél. 00441734318511 - télécopie 1734756506.

Mode d'hébergement : dans des familles.

Contenu : comment étudier les œuvres littéraires complètes extraites du programme de lecture en série L ; élaboration de matériel pédagogique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat pour le vendredi 11 décembre 1998. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 201
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Dix-neuvième séminaire franco-allemand de formation mutuelle

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Caen, Nantes et Rennes. Les candidatures des autres académies ne sont cependant pas exclues.

Catégories concernées : professeurs d'allemand toutes catégories enseignant dans un

établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de voyage (par train - 2e classe) des participants français seront remboursés par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15 professeurs français germanistes et 15 professeurs allemands romanistes.

Durée du séjour : du 15 juillet au 29 juillet 1999 ; arrivée le 15 juillet au soir - départ le 29 juillet au matin.

Lieu du séjour : Land de Saxe.

Responsable : M. Auque, IPR - IA rectorat de l'académie de Caen - tél. 02 31 301 535
télécopie 02 31 301 592

Mél. J.Louis.AUQUE@wanadoo.fr

Mode d'hébergement : en chambre individuelle.

Contenu : cette rencontre vise à assurer aux participants un recyclage linguistique intensif et approfondi par le contact prolongé avec des collègues linguistes parlant naturellement la langue qu'ils enseignent, par la confrontation des méthodes et des techniques adoptées dans chaque pays pour l'enseignement des langues vivantes et, enfin, par l'échange d'informations et de documents authentiques de civilisation contemporaine.

Le travail se fait en tandem franco-allemands, en

groupes unilingues de cinq personnes et en groupes bilingues de huit personnes animés par les participants autour de thèmes qu'ils ont choisis et à partir de matériaux préparés par eux-mêmes.

Dans les groupes bilingues, ainsi que pendant les plages de vie commune (séances plénières, veillées, excursions), la langue de travail et d'échange alterne d'un jour à l'autre. Les participants se trouvent ainsi tour à tour dans la position d'enseignant et d'élève.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 202
(STAGE À GESTION
ACADEMIQUE)

Séjours pédagogiques dans des établissements scolaires allemands du second degré

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3). Toutes les académies sont concernées. Catégories concernées : professeurs d'allemand et de toutes disciplines enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel) désirant effectuer un séjour pédagogique de trois semaines dans un établissement secondaire en République fédérale d'Allemagne.

Ces professeurs devront posséder une connaissance satisfaisante de la langue allemande qui sera appréciée lors d'un entretien avec un inspecteur pédagogique régional ou un inspecteur de l'éducation nationale (enseignement technique).
Nombre de participants : 50.
Durée et lieu des séjours :

- Du 1er au 30 novembre 1999 : Berlin, Brandebourg, Brême, Hambourg, Hesse, Mecklembourg-Poméranie occidentale, Rhénanie du Nord-Westphalie, Rhénanie-Palatinat, Sarre, Saxe,

Saxe-Anhalt, Schleswig-Holstein et Thuringe.

Les candidats sont priés d'indiquer, par ordre de préférence, les Länder dans lesquels ils souhaitent se rendre. Ces vœux seront respectés dans la mesure du possible.

Les professeurs retenus seront informés directement par les autorités allemandes du lieu exact de leur stage.

Responsable : Sekretariat der Ständigen Konferenz der Kultusminister der Länder in der Bundesrepublik Deutschland - Pädagogischer Austauschdienst (PAD) Postfach 22 40, 53012 Bonn - tél. 00 49 228 501 251
télécopie 228 501 259.

Mode d'hébergement :

- À l'hôtel

- Ou comme hôte payant chez un particulier

- Ou chez un collègue.

Contenu : ces séjours entrent dans le cadre de la coopération culturelle entre la France et la République fédérale d'Allemagne et ont pour but d'accroître la connaissance réciproque des deux systèmes éducatifs.

En effet, ils permettent aux professeurs de se familiariser avec le système éducatif de la République fédérale d'Allemagne, de comparer les

méthodes d'enseignement et la vie scolaire. Le programme du séjour est établi en accord avec le chef d'établissement : les stagiaires assistent aux cours de leur choix et participent aux activités de l'établissement. La candidature est une démarche individuelle. La réciprocité est néanmoins vivement recommandée. L'échange d'enseignants entre deux établissements, soutenu par chacun d'eux, notamment dans le cadre d'un appariement ou d'un projet d'établissement, constitue

un élément essentiel de l'intensification des relations franco-allemandes, pouvant déboucher sur la mise en place d'échanges scolaires et le développement de projets communs entre deux établissements. Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ALLEMAGNE

N° CODE : 203
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Berlin

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Amiens, Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel). Ce stage est également ouvert aux professeurs d'histoire et de géographie ayant de très bonnes connaissances d'allemand et enseignant dans les sections européennes.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du samedi 14 au samedi 28 août 1999 ; arrivée : le 14 - départ : le 28.

Lieu du séjour : Goethe Institut de Berlin et Zentrale Einrichtung Moderner Fremdsprachen, Technische Universität Berlin.

Responsable du stage : Institut Goethe Paris - tél. : 01 44439230 - télécopie : 01 44439240.

<http://www.goethe.de/fr/par>

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

Contenu linguistique : tous les matins, travail en tandem avec un enseignant allemand dans le but d'améliorer vos connaissances aussi bien dans le domaine linguistique que culturel. Il s'agit d'un travail semi-autonome avec l'aide d'un dossier d'exercices inter-culturels et des entretiens-conseils.

Contenu méthodologique :

Réflexion sur :

- les expériences faites en tandem et les implications d'un travail autonome
- les possibilités de transfert dans le domaine des échanges scolaires.

Contenu socio-culturel :

- bilan après 10 ans d'unification,
- vivre ensemble entre les "deux Allemagnes" et les différentes cultures à Berlin.

Programme complémentaire d'activités culturelles

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ALLEMAGNE

N° CODE : 204
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage de formation de formateurs à Düsseldorf

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : ce stage s'adresse prioritairement aux conseillers pédagogiques et tuteurs.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 22

Durée du séjour : du dimanche 15 au jeudi 26 août 1999; arrivée : le 15 août - départ : le 26 août.
Lieu du séjour : Goethe Institut de Düsseldorf.

Mode d'hébergement : logement chez des particuliers ou dans un hôtel en chambre à deux lits (à préciser).

Responsable : Institut Goethe Paris - tél. 01 444 392 30 - télécopie 01 444 392 40.

<http://www.goethe.de/fr/par>

Contenu :

- pratiques interactives en formation et en classe

- pratiques de l'observation de classe / réflexion sur l'observation de classe

- entraînement à des entretiens pédagogiques

- méthodologie de la formation initiale et continue
- prise de contact avec des institutions de formation sur place et étude comparative des pratiques dans les deux pays

- méthode de formation mutuelle.

Les contenus du stage seront adaptés en fonction des besoins spécifiques des participants. Les différents thèmes seront abordés :

- à partir des travaux pratiques ;

- par la mise en commun des expériences des conseillers pédagogiques / formateurs ;

- par l'intervention de spécialistes ;

- en contact avec des formateurs allemands ;

- à partir de la lecture d'articles spécialisés.

Programme culturel : Düsseldorf, Bonn et Köln, villes de musées.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 205
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement et de formation en langue de spécialité et/ou à usage professionnel de Fribourg et Iéna

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs d'allemand enseignant dans les classes préparant à un brevet de technicien supérieur (toutes spécialités).

Prise en charge : les frais de stage, de séjour et de transport de Fribourg à Iéna seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage à Fribourg et le retour de Iéna sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du 18 juillet au 1er août 1999; arrivée : le 18 juillet à Fribourg - départ : le 1er août de Iéna.

Lieu du séjour : Studienhaus Wiesneck

- D 79256 Buchenbach bei Freiburg i.B. -
tél. 0049766162031

Encadrement du stage : Institut Goethe et
Studienhaus Wiesneck.

Mode d'hébergement : logement au
Studienhaus Wiesneck ; chez des particuliers
à Iéna.

Responsable : Institut Goethe Paris -
tél. 01 44439230 - télécopie 01 44439240.
<http://www.goethe.de/fr/par>

Thème :

La communication dans le monde profession-
nel : concepts, recherches et utilisation de ma-
tériaux authentiques d'entreprises.

Contenu :

- la communication dans les langues de spécia-
lité et/ou à usage professionnel.

- les compétences transversales :

. la capacité de collecter, stocker et réutiliser des
informations

. la capacité à s'adapter à des situations diverses
et à prendre des initiatives.

- le modèle Mercedes des compétences com-
plémentaires, intégrées et interactives dans les
rapports professionnels :

. le savoir technique et socio-psycho-linguis-

tique d'un secteur

. les méthodes d'apprentissage et d'application
dans le travail

. les relations sociales et la communication in-
ter-groupes.

Mode de travail :

- Visites en entreprises avec participation à une
journée de travail dans un secteur bien précis.

- Acquisition du savoir spécifique d'un secteur :
p.c. marketing.

- Recherches de documents authentiques et
multimédia.

- Entraînement aux méthodes de travail en
entreprises.

- Élaboration d'un module d'enseignement.

Participeront au stage six collègues de diffé-
rents pays de l'Europe de l'Est.

Dates limites et modalités de trans-
mission des dossiers : (par la voie hiérar-
chique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du
chef d'établissement seront déposés au rectorat
pour le vendredi 11 décembre 1998. Ils seront
transmis au bureau DESCO A10 après avis des
corps d'inspection concernés et du recteur pour
le 22 janvier 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 206
(STAGE À GESTION
ACADEMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Francfort*

Maître d'œuvre : délégation aux relations
internationales et à la coopération (bureau
DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille,
Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil,
Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier,
Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Pa-
ris, Poitiers, Reims, Rennes, Rouen, Stras-
bourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'alle-
mand de toutes catégories enseignant dans un éta-
blissement public du second degré (enseigne-
ment général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de

séjour seront pris en charge par le ministère de
l'éducation nationale, de l'enseignement supé-
rieur et de la recherche.

Les frais de voyage sont à la charge des parti-
cipants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 23 + 2 places
sections européennes * cf. sommaire p. 2.

Durée du séjour : du dimanche 11 au
samedi 24 juillet 1998 ; arrivée le 11 juillet -
départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Goethe-Institut de Frank-
furt am Main.

Responsable : Institut Goethe Paris -
tél. 01 44439230 - télécopie 01 44439240.

<http://www.goethe.de/fr/par>

Mode d'hébergement : logement et petit
déjeuner chez des particuliers.

Contenu : Projets pédagogiques et multimédia - volet "civilisation" - découverte de la ville de Francfort en petits groupes. Préparation et approfondissement de thèmes d'études spécifiques sur Francfort. Les thèmes prévus sont : Francfort et la Paulskirche ; Francfort, ville d'émigration ; Francfort, centre financier et économique de l'Allemagne ; Francfort, ville du livre et du multimédia.

- volet méthodologique - réflexion sur l'enseignement de la civilisation ; réflexion didactique sur la technique d'enseignement "en projet" ; préparation et exécution d'un projet de classe sur les thèmes d'études précités.

- volet multimédia - utilisation des techniques et des outils multimédias pour la mise en œuvre

d'un projet ; construction d'un site web avec données recueillies par les stagiaires ; réflexion sur l'utilisation d'Internet pour réaliser un projet de classe.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière.

- Travail en petits groupes.

- Travail en salle multimédia. Des connaissances de base en traitement de texte sont nécessaires.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ALLEMAGNE

N° CODE : 208
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage de formation de formateurs à Bochum

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : ce stage s'adresse prioritairement aux formateurs académiques qui n'ont pas encore suivi ce stage.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20

Durée du séjour : du jeudi 15 juillet au dimanche 25 juillet 1999 ; arrivée le 15 juillet - départ le 25 juillet.

Lieu du séjour : Seminar für Sprachlehrforschung Universität Bochum.

Responsable : Institut Goethe Paris - tél. 01 44439230 télécopie 01 44439240

<http://www.goethe.de/fr/par>

Mode d'hébergement : logement dans des chambres d'hôtel.

Contenu :

Quatre thèmes d'études sont pour l'instant retenus :

- Les stratégies d'apprentissage en classe et au service du travail autonome de l'élève.

- L'utilisation des technologies nouvelles en classe d'allemand : courrier électronique, Internet etc.

- Réflexions sur le rôle du professeur, un rôle en transformation.

- Les diverses formes sociales du travail en classe de langue.

Les contenus du stage seront élargis en fonction des besoins spécifiques des participants.

Le stage est organisé en coopération avec le Seminar für Sprachlehrforschung de l'université de Bochum et le Goethe-Institut. Les thèmes seront abordés :

- à partir de la lecture d'articles spécialisés reflétant la recherche dans le domaine de la didactique,

- par la mise en commun des expériences des formateurs,

- par l'intervention de spécialistes.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ALLEMAGNE

N° CODE : 209
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Leipzig*

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Amiens, Besançon, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Nancy-Metz, Nantes, Paris, Reims, Rennes, Strasbourg, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 23 + 2 places sections européennes * (cf. sommaire p. 2).

Durée du séjour : du dimanche 8 août au samedi 21 août 1998 ; arrivée : le 8 août - départ : le 21 août.

Lieu du séjour : InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig, Lumumbastr. 4, D-04105 Leipzig - tél. 00493419737519

Encadrement du stage : Institut Goethe et InterDaF am Herder-Institut der Universität Leipzig.
Responsable : Institut Goethe Paris -

tél. 01 44439230 télécopie 01 44439240

<http://www.goethe.de/fr/par>

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu :

“Leipzig 1989-1999. Le dixième anniversaire de la révolution pacifique qui a marqué un tournant dans l'histoire allemande”. Voici le thème du stage.

La découverte de la ville de Leipzig et de ses environs ainsi que des recherches concernant l'histoire récente s'effectueront sous le signe du thème central. Un accent particulier sera mis les retombées du tournant politique de 1989 dans la littérature allemande.

- Réflexions didactiques relatives à l'utilisation en classe de documents recueillis pendant le stage, en intégrant les possibilités de l'Internet.

- Programme complémentaire d'activités culturelles.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière et en petits groupes.

- Prise de contact avec des institutions et avec des entreprises en petits groupes. possibilité d'utiliser les ressources Internet du centre multimédia du Herder-Institut.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

AUTRICHE

N° CODE : 211
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Vienne

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-

Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'allemand de toutes catégories enseignant

dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique et professionnel).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au samedi 24 juillet 1999; arrivée le 11 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Seminarzentrum am Spiegeln, Johann Hörbigergasse 30, A-1230 Wien.

Responsable : M. Habelt - Bundesministerium für Unterricht und kulturelle Angelegenheiten, Strozzig. 2/5 A-1080 Wien -

tél. 0043 1 531204710 - télécopie 531 204780.

Mode d'hébergement : chambre de deux personnes sur place. Palottihaus - Auhofstrasse 10 - 1130 Wien - tél. 0043 1 8771072 - téléco-

pie 00 43 1 877 10 72 - 29. Possibilité de chambres individuelles dans un centre à proximité.

Contenu :

- Histoire moderne et contemporaine de l'Autriche.

- L'identité autrichienne.

- Problèmes économiques et aspects socio-politiques de l'Autriche actuelle.

- La littérature autrichienne après 1945.

- Le système éducatif autrichien.

- La culture alternative à Vienne.

- L'immigration à Vienne aux 19ème et 20ème siècles.

- Les médias en Autriche.

- Les spécificités autrichiennes de la langue allemande.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

MAROC

N° CODE : 301
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Meknès

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Partenariat : Institut du monde arabe; faculté des lettres de Meknès.

Responsables du stage : M. Driss Ouaouicha, doyen de la faculté des lettres de Meknès;

M. Abdeljalil Laamiri, Institut du monde arabe - tél. 01 405 13926.

Catégories concernées : professeurs agrégés, certifiés et adjoints d'enseignement d'arabe enseignant dans un établissement public du second degré.

Prise en charge : l'ensemble des frais sur place (cours, activités organisées, hébergement, repas) seront pris en charge par le ministère de

l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage Paris-Rabat-Paris sont à la charge des participants. Le voyage s'effectue en groupe sur vol régulier Air France ou Royal Air Maroc, à un tarif préférentiel avec départ obligatoire de Paris (prévoir 1600 F + taxes d'aéroports, 150F à ce jour).

Nombre de participants : 12.

Durée du séjour : du mercredi 7 au mercredi 28 avril 1999; arrivée : le 7 - départ : le 28 avril.

Mode d'hébergement : hôtel et résidence d'hôtes.

Encadrement du stage : Faculté des lettres de Meknès

Contenu :

Le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de visites de sites historiques, de spectacles, de rencontres de personnalités dans les domaines :
- de la langue arabe (évolutions actuelles; problématique des rapports entre littéral et dialectal),

- du système éducatif au Maroc ; pédagogie et didactique de l'arabe et des langues étrangères
- de la littérature (roman, nouvelle, poésie, théâtre, critique),
- des arts plastiques ; de la musique,
- de la géographie humaine et économique.

Ce stage empiétant sur des journées de période scolaire, les candidats retenus remplaceront les cours manqués, et organiseront pour leurs classes, en concertation avec le chef d'établissement, le responsable du centre de documentation et d'information (CDI) et le conseiller principal d'éducation (CPE), un programme de

travail autonome rigoureusement défini pour leur période d'absence.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique) Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

Parallèlement à cet envoi hiérarchique, les candidats adresseront une copie de leur fiche de candidature directement à l'IPR de leur académie.

ARGENTINE

N° CODE : 401
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de l'université de Buenos Aires

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3)

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 15

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi soir 1er août 1999.

Lieu du séjour : Universidad de Buenos-Aires Facultad de Filosofía y Letras Instituto de Lingüística 25 de Mayo 221 - 1002 Buenos Aires

Responsable : Mme Elvira de Arnoux, directrice de l'Institut de linguistique.

Mode d'hébergement : hôtel central, près de l'Institut.

Contenu : une alternance de cours, de travaux pratiques, avec une ouverture marquée vers le monde hispano-américain, et, tout particulièrement vers l'Argentine. Plusieurs domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- un programme particulier sera consacré à la société argentine de nos jours.

- Arts : visites culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ESPAGNE

N° CODE : 402
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos

Maître d'œuvre : délégation aux relations

internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Corse,

Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Poitiers, Reims, Rennes, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du 19 juillet au 6 août 1999 ; arrivée : le 18 juillet - départ : le 7 août (matin).

Lieu du séjour : Burgos - Cámara de comercio - C/ San Carlos 1 - 09002 Burgos.

Responsable : M. Ayala - tél. & télécopie 0299439830.

Mode d'hébergement : dans des familles en pension complète, ou au choix des candidats en résidence universitaire.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques, décideurs économiques), d'excursions dans la région de Burgos, de visites de musées et d'entreprises. Plusieurs domaines seront couverts : le domaine linguistique, le domaine littéraire et artistique, la civilisation.

- Un programme particulier sera consacré à la langue et à la société espagnoles de nos jours.

- Littérature : le roman, la poésie et le théâtre espagnols et hispano-américains.

- Arts : Burgos et la Castille.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ESPAGNE

N° CODE : 403
(STAGE A GESTION
ACADEMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Grenade*

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Amiens, Besançon, Bordeaux, Corse, Créteil, Grenoble, Lille, Limoges, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la

technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 + 4 places sections européennes * (cf. sommaire p. 2).

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au samedi 31 juillet 1999 ; arrivée : 11 juillet - départ : 31 juillet.

Lieu du séjour : Instituto de Bachillerato "Angel Ganivet" C/Ventanilla s/n, Granada 18001 - tél. 00 34 58 20 20 02 - télécopie 003458204405.

Responsable : M. Correa -

tél. 003458202062 - télécopie 003458204405.

Mode d'hébergement : résidence universitaire (chambre individuelle). El Colegio Mayor Isabel la Católica - C/ Rector López Argüeta s/n, 18001 - Granada.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques,

de rencontres de personnalités, d'excursions (Sierra Nevada, Costa del Sol), de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-

américaine.

- Grenade, ville d'art.

3 - La civilisation :

- Grenade et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours, à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ESPAGNE

N° CODE : 404
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Grenoble, Guadeloupe, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 1999; arrivée : 11 juillet - départ : 30 juillet (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden - tél. 0034 1 39453 20 - télécopie 0034 1 3945298.

Mode d'hébergement : résidence univer-

sitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation :

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)
Les dossiers de candidature revêtus de l'avis

du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ESPAGNE

N° CODE : 405
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Bordeaux, Caen, Créteil, Guadeloupe, Lille, Limoges, Lyon, Martinique, Nancy-Metz, Nantes, Orléans-Tours, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 1999 ; arrivée : 11 juillet - départ : 30 juillet (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visado-Orden - tél. 00341 3945320 - télécopie 0034 1 3945298.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, c/ Séneca, s/n Ciudad

Universitaria, 28040 Madrid.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :
- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.
- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation :

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ESPAGNE

N° CODE : 406
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Madrid

Maître d'œuvre : délégation aux relations

internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille,

Amiens, Bordeaux, Caen, Clermont-Ferrand, Créteil, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nice, Rennes, La Réunion, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 30.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 1999 ; arrivée : 11 juillet - départ : 30 juillet (matin).

Lieu du séjour : Universidad Complutense, Facultad de Filología, Ciudad Universitaria, avenida Complutense s/n, 28040 Madrid.

Responsable : Mme Isabel Visedo-Orden - tél. 00341 3945320 - télécopie 00341 5447883.

Mode d'hébergement : Résidence universitaire (chambre individuelle), El Colegio Mayor San Agustín, avenida de Séneca, 7, 28040 Madrid - tél. 00 34 191 54434 04 - 00341915494100.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux

pratiques, de rencontres de personnalités (écrivains, journalistes, responsables politiques et décideurs économiques), des visites de musées (Prado, Reina Sofia) et d'entreprises ainsi qu'une excursion à Tolède.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique :

- Travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

- Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Commentaires détaillés de quelques tableaux de maîtres.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

3 - La civilisation :

- Découverte des secteurs les plus caractéristiques. Constitution de dossiers.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ESPAGNE

N° CODE : 407
(STAGE À GESTION
ACADÉMIQUE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Valence

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Aix-Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Créteil, Dijon, Grenoble, Guadeloupe, Lyon, Montpellier, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Paris, Reims, Rennes, La Réunion, Rouen, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : professeurs d'espagnol de toutes catégories enseignant dans un

établissement public du second degré (enseignement général, technologique, professionnel) et stagiaires IUFM (espagnol).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet (au soir) - départ le 31 (matin).

Lieu du séjour : Universitat de Valencia
Departament de Filologia Francesa i Italiana
avda. Blasco Ibañez, 28 - Apt. de Correos
22097 - Valencia 46010.

Mél. francoit@uv.es

Responsable : Mme Benoit - tél. 003463864260
- télécopie 003463864749.

Mode d'hébergement : chambre individuelle - Colegio Mayor Lluís Vives - Avenida Blasco Ibañez, 23 - Valencia 46010 - tél. : 003463864190.

Contenu : le stage comportera une alternance de conférences, de cours, de travaux pratiques, de rencontres de personnalités, d'excursions dans la région de Valence, de visites de musées et d'entreprises.

Plusieurs domaines seront couverts :

1 - Le domaine linguistique : travaux pratiques favorisant un entraînement intensif à l'expression et à la communication orales contrôlées.

Problèmes de l'espagnol contemporain. État présent de la langue écrite : textes journalistiques, littéraires, technico-commerciaux, etc.

2 - Le domaine littéraire et artistique :

- Littérature actuelle espagnole et latino-américaine.

- Le cinéma espagnol d'aujourd'hui.

- Valence, ville d'art.

3 - La civilisation :

- Valence et sa région. Découverte des secteurs les plus caractéristiques.

- L'évolution politique, économique et sociale de l'Espagne, de 1975 à nos jours à travers la presse, la radio, la télévision, la publicité.

Modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat avant la date limite fixée à l'échelon académique.

ITALIE

N° CODE : 501
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Quarante-deuxième séminaire de formation mutuelle

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs d'italien de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : Les frais de voyage (en train 2e classe) seront remboursés aux participants français à leur retour, par l'administration centrale. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20 professeurs français d'italien et 20 professeurs italiens de français.

Durée du séjour : Du 19 au 31 juillet 1999 ; arrivée le 18 juillet après-midi - départ le 31 juillet après-midi.

Lieu du séjour : à préciser (en France)

Responsable : Mme Marie-Thérèse Medjadji, IPR-IA, rectorat de l'académie de Créteil

Mode d'hébergement : hôtel.

Contenu :

A - Travaux individuels :

1 - L'utilisation de la publicité (écrite, audio-visuelle...) en classe d'italien.

2 - Littérature et cinéma en classe d'italien.

3 - Techniques motivantes pour les premières leçons d'apprentissage de l'italien.

4 - L'enseignement de l'italien à travers les échanges (correspondance, matériel, classes...).

B - Travaux de groupe :

1 - Découverte de l'environnement : réalisation d'un parcours didactique sur le lieu du séminaire.

2 - Connaître l'Italie autrement (actualité, sport, économie, mode, design...).

3 - L'interdisciplinarité en classe d'italien : élaboration d'une unité pédagogique.

4 - Les technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement de l'italien. (S'il n'est pas possible d'avoir à disposition les outils multimédia nécessaires, ce quatrième thème sera remplacé par : la traduction).

Modalités pratiques :

a) les professeurs doivent préparer un exposé

- individuel de 20 minutes environ sur l'un des 4 sujets des travaux individuels ;
 b) cet exposé peut être fait en français ou en italien, au choix des professeurs
 c) pour illustrer l'exposé, les professeurs peuvent amener tout le matériel qu'ils souhaitent (diapositives, transparents, cassettes audio et vidéo...)
 d) les professeurs doivent aussi réfléchir à un des quatre thèmes des travaux de groupe.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

ITALIE

N° CODE : 502
(STAGE À COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Pérouse*

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs de toutes catégories assurant au minimum 6 heures hebdomadaires d'enseignement d'italien et enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et par le ministère italien de l'instruction publique, dans le cadre de l'accord culturel franco-italien. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 50 + 2 places sections européennes (* cf. sommaire p. 2).

Durée du séjour : du 17 au 28 août 1999 - arrivée : le 16 août - départ : le 28 août après-midi.

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour les étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, 06100 Perugia - tél. : 00397557461.

Mode d'hébergement : cité universitaire (Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, 06100 Perugia - tél. 0039755847848

Repas dans un restaurant de la ville ou au restaurant universitaire.

Contenu :

1- Littérature :

Auteurs et œuvres de la période contemporaine.

2- Langue :

- L'évolution de la langue (les néologismes, les langages sectoriels, la langue des jeunes).

- Théorie et pratique de la traduction. Travaux en atelier et échanges.

- Séminaire : utilisation de matériaux authentiques dans l'enseignement de l'italien. Exposés et débats.

3- Histoire :

- La situation socio-politique italienne actuelle.

- Table ronde et rencontre sur quelques aspects de l'Italie actuelle (intervenants issus des milieux politique, socio-professionnel ou universitaire).

4- Art : Les grandes étapes de l'art italien : période à définir.

5- Musique : Période à définir.

6- Théâtre : Contenu à définir.

7- Cinéma et enseignement de l'italien. Réalisateurs et œuvres de la période récente.

8- En fin de semaine, découverte culturelle de l'Italie qui permettra l'approfondissement de certains aspects évoqués pendant les cours.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

PORTUGAL

N° CODE : 601
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Lisbonne.

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : toutes les catégories, professeurs de portugais enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique). Les adjoints d'enseignement et maîtres auxiliaires doivent enseigner un minimum de 6 heures de portugais.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour sont pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires sont hébergés.

Nombre de participants : 16.

Lieu de séjour : Lisbonne

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au vendredi 30 juillet 1999 ; arrivée le 11 (au soir), départ le 30 juillet à 15 heures.

Responsable : M. Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA) 6, rue Sarette 75014 Paris.

Mode d'hébergement : hôtel (chambre à deux). Repas de midi au restaurant universitaire,

dîner à l'hôtel.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de rencontres avec des écrivains et des personnalités diverses, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées, maisons d'édition). Le stage permettra un enrichissement linguistique et culturel.

1 - Domaine linguistique :

- une étude théorique et pratique de la langue contemporaine à partir de documents oraux et écrits variés.

2 - Domaine littéraire :

- étude de la littérature contemporaine, à partir d'œuvres qui seront indiquées en cours d'année.
- explication de textes significatifs (prose ou poésie) et rencontre avec des écrivains.

3 - Domaine artistique et culturel :

- étude de thèmes géographiques, historiques, sociaux et économiques (évolutions sociales au cours de la deuxième moitié du XXème siècle, le Portugal et l'Europe, la vie économique, la presse etc).

- Histoire de l'art.

- Concerts, cinéma.

4 - Recherche de matériel didactique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

RUSSIE

N° CODE : 701
(STAGE A COORDINATION
NATIONALE)

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Moscou, sous réserve que les autorités russes confirment qu'elles seront en mesure d'assurer l'organisation de ce stage en 1999

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Catégories concernées : professeurs de russe de toutes catégories enseignant dans un établissement public du second degré (enseignement général et technologique).

Prise en charge : les frais de cours et d'hébergement ainsi que les frais de stage sont pris

en charge par les autorités du pays d'accueil.
Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : 4 semaines (entre fin juillet et fin août 1999, les dates précises seront indiquées ultérieurement).

Lieu du séjour : Institut Pouchkine de la langue russe, Moscou, 117485, rue Volgina, 6, tél. 00 95330 8929 ou 00 95336 0288, télécopie 00 953308565.

Mode d'hébergement : hébergement à l'Institut Pouchkine, même adresse.

Passeport et visa : les participants à ce stage veilleront à posséder un passeport en cours de validité.

Contenu : les cours ont lieu le matin.

L'enseignement est dispensé sous forme de cours magistraux et de travaux pratiques. Cet enseignement a pour objet :

a) Le perfectionnement linguistique des professeurs.

b) L'étude de quelques thèmes de la littérature et de la civilisation russes.

L'après-midi : Visites et activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature revêtus de l'avis du chef d'établissement seront déposés au rectorat **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis des corps d'inspection concernés et du recteur pour le 22 janvier 1999.

STAGES DE FORMATION À L'ÉTRANGER DESTINÉS AUX INSTITUTEURS ET PROFESSEURS DES ÉCOLES

ROYAUME-UNI

N° CODE : 141

Stage de perfectionnement linguistique de Colchester

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles qui disposent d'une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise mais qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques. Ces instituteurs et professeurs des écoles dispensent déjà un enseignement d'anglais ou sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 5 au vendredi 23

juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Colchester English Study Centre - 19 Lexden Road - Colchester CO3 3PW (Essex).

Responsable : Mr David Marson - tél. 00 441 206544 422 -

Mél. asc@compuserve.com

cesc - <http://www.edunet.com/cesc>

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu : Perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'anglais à l'école élémentaire.

Démarches pédagogiques : approfondissement de la spécificité de cet enseignement et recherche de matériaux didactiques et pédagogiques adaptés au niveau des élèves.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN pour le **vendredi 11 décembre 1998**.

Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999.

Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 142

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg - Niveau 1

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques de base.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 5 au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Moray House Institute of Education - Holyrood Road - Edinburgh EH88AQ

tél. 00441315586332

télécopie 00441315575138

Responsable : Mrs Anna Mackay - tél. & fax : 00441571844337.

Mode d'hébergement : dans les familles.

Contenu : perfectionnement linguistique (langue utilisée en salle de classe pour organiser et mener en anglais les activités proposées aux élèves ; concentration sur la langue orale : authenticité et correction phonétique).

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999. Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ROYAUME-UNI

N° CODE : 143

Stage de perfectionnement linguistique d'Édimbourg - Niveau 2

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : Besançon, Bordeaux, Créteil, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy-Metz, Poitiers, Reims, Strasbourg, Toulouse, Versailles.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui disposent déjà d'une certaine aisance dans la pratique de la langue anglaise mais qui souhaitent perfectionner leurs compétences linguistiques.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 25.

Durée du séjour : du lundi 5 au vendredi 23 juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ le 24 juillet.

Lieu du séjour : Moray House Institute of Education - Holyrood Road - Edinburgh EH88AQ

tél. 00441315586332

télécopie : 00441315575138

Responsable : Mrs Anna Mackay - tél. & fax : 00441571844337.

Mode d' hébergement : dans les familles.

Contenu :

- Réflexion sur les contenus et les méthodes adaptés aux jeunes élèves.

- Examen de matériaux didactiques appropriés.

- Perfectionnement linguistique.

Dates limites et modalités de transmis-

sion des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN **pour le vendredi 11 décembre 1998.**

Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999.

Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ALLEMAGNE

N° CODE : 221

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Brême- Niveau 1

Maître d' œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles qui ressentent le besoin d'améliorer leurs compétences linguistiques de base.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : du dimanche 4 au dimanche 18 juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ le 18 juillet.

Lieu du séjour : Goethe Institut - Fedelhören 78 - D 28203 Bremen - tél. 0049421360810.

Responsable du stage : Institut Goethe Paris - tél : 01 44439230

télécopie 01 44439240.

Mode d' hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : Les objectifs du stage sont :

- Perfectionnement des connaissances en allemand ;

- Proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire ;

- Découverte de la ville de Brême.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière et en petits groupes.

- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues.

- Découverte de différents quartiers de la ville de Brême à travers des recherches individuelles et des conférences.

- Visites de classes à l'école primaire.

- Programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN **pour le vendredi 11 décembre 1998.** Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - di-

recteur des services départementaux pour le 22 janvier 1999. Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ALLEMAGNE

N° CODE : 222

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Fribourg - Niveau 2

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de l'allemand ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Ce stage est recommandé aux instituteurs et professeurs des écoles disposant déjà d'une certaine aisance dans la pratique de la langue allemande.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 20.

Durée du séjour : Du dimanche 4 au dimanche 18 juillet 1999 ; arrivée le 4 juillet - départ : le 18 juillet.

Lieu du séjour : Goethe-Institut - Wilhelmstrasse 17 - D 79098 Freiburg - tél. : 004955154071.

Responsable du stage : Institut Goethe

Paris - tél : 01 44439230

télécopie 01 44439240.

Mode d'hébergement : logement et petit déjeuner chez des particuliers.

Contenu : les objectifs du stage sont :

- Perfectionnement des connaissances en allemand,
- Proposition d'outils pédagogiques pour l'enseignement de l'allemand à l'école élémentaire,
- Découverte de la ville de Fribourg et de ses environs.

Mode de travail :

- Travail en séance plénière et en petits groupes.
- Travail linguistique et didactique à partir de chansons, jeux, sketches, dialogues.
- Découverte de la ville de Fribourg à travers des recherches individuelles et des conférences.
- Visites de classes à l'école primaire.
- Programme complémentaire d'activités culturelles.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN pour le **vendredi 11 décembre 1998**.

Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999.

Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ESPAGNE

N° CODE : 411

Stage de perfectionnement linguistique et culturel de Burgos

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et

professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'espagnol ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge

des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 15 juillet au 30 juillet 1999 ; arrivée le 14 juillet au soir - départ le 31 juillet au matin.

Lieu du séjour : Cámara de comercio, C/ San Carlos 1, E-09002 Burgos.

Responsable : M. Ayala - tél. & télécopie 0299439830.

Mode d'hébergement : dans des familles ou en résidence universitaire (chambres individuelles) - Residencia Peñamaya Polígono Docente.

Contenu : perfectionnement linguistique approprié aux besoins de l'enseignement de l'espagnol à l'école élémentaire.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN pour le vendredi 11 décembre 1998.

Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999.

Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

ITALIE

N° CODE : 511

Stage de perfectionnement linguistique de Pérouse

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement d'italien ou qui sont susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement, après leur titularisation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 10.

Durée du séjour : du 17 au 28 août 1999 ; arrivée le 16 août (avant 19 heures) - départ le

29 août (au matin).

Lieu du séjour : Pérouse - Université italienne pour étrangers, Palazzo Gallenga, Piazza Fortebraccio, I-06100 Perugia tél. 00397557461.

Mode d'hébergement : cité universitaire (Casa della Studentessa), 220 Corso Garibaldi, I-06100 Perugia - tél. 003975584784.

Repas dans un restaurant de la ville ou restaurant universitaire.

Contenu : alternance entre perfectionnement linguistique et pratique pédagogique.

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN pour le vendredi 11 décembre 1998.

Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999.

Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

PORTUGAL

N° CODE : 611

Stage linguistique et culturel de Lisbonne

Maître d'œuvre : délégation aux relations internationales et à la coopération (bureau DRIC A3).

Académies concernées : toutes académies.

Catégories concernées : instituteurs et professeurs des écoles titulaires qui dispensent un enseignement de portugais ou qui sont

susceptibles de l'assurer dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire. Peuvent être également candidats les professeurs des écoles stagiaires qui seraient intéressés par cet enseignement après leur titularisation.

Prise en charge : les frais de stage et de séjour seront pris en charge par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie. Les frais de voyage sont à la charge des participants. Seuls les stagiaires seront hébergés.

Nombre de participants : 14.

Durée du séjour : du lundi 12 juillet au samedi 24 juillet 1999 ; arrivée le 11 juillet (soir) - départ : 24 juillet à 15 heures.

Lieu du séjour : Lisbonne.

Responsable : M. Michel Perez, inspecteur général de l'éducation nationale.

Gestion du stage : Association pour le développement des études portugaises, brésiliennes, d'Afrique et d'Asie lusophones (ADEPBA) 6, rue Sarette 75014 Paris.

Mode d'hébergement : hôtel (chambres

à deux). Repas de midi au restaurant universitaire, dîner à l'hôtel.

Contenu : le stage comporte une alternance de cours, de conférences, de travaux pratiques, de visites dans Lisbonne et dans les environs (monuments, musées).

Le stage offre l'occasion d'une initiation à la langue (ou un approfondissement) et permet une découverte de la civilisation portugaise sous différents aspects : géographie, histoire et société, vie économique et sociale après 1975, littérature contemporaine et littérature enfantine, chansons, gastronomie, etc...

Dates limites et modalités de transmission des dossiers : (par la voie hiérarchique)

Les dossiers de candidature seront déposés auprès des IEN **pour le vendredi 11 décembre 1998**. Ils seront transmis au bureau DESCO A10 après avis de l'inspecteur d'académie - directeur des services départementaux pour le 22 janvier 1999. Tous les dossiers, quels que soient les avis portés sur les candidatures, doivent être transmis au bureau DESCO A10.

(Voir pages suivantes, la fiche de candidature pour l'ensemble des actions)

FORMULAIRE DE CANDIDATURE AUX STAGES DE LANGUES
VIVANTES (Printemps-Eté 1999)

STAGE DEMANDE

N° code

Ville

Second voeu, à titre indicatif.

N° code:

Ville:

ATTENTION NE REMPLIR QU'UNE SEULE FICHE PAR CANDIDAT

NOM d'usage: Mme, Mlle, M.

NOM patronymique:

Prénoms:

Age:

Académie:

Département:

NOM de l'établissement d'exercice:

Adresse complète:

N° de téléphone complet (indispensable):

N° registre national des établissements (RNE):

A RENVoyer PAR LA
VOIE HIERARCHIQUE

* au rectorat
pour les enseignants
en collège et lycée

OU

* à l'inspection académique
pour les instituteurs et
professeurs des écoles

ADRESSE PERSONNELLE: (indispensable)

N° de téléphone complet:

Dans quelles classes exercez-vous actuellement?

Quel est votre grade?

Langue enseignée:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement:

Nombre d'heures hebdomadaires d'enseignement
de cette langue:

Agrégé
Certifié
Adj. Ens.
PEGC
PLP
MA
Prof. des écoles
Instituteurs

Avez-vous déjà postulé pour un stage:

Y avez-vous participé?

N° code

En quelle année?

oui

non

Avez-vous bénéficié d'une bourse LINGUA?

oui

En quelle année?

non

Demande en cours:

oui

non

Avez-vous postulé pour des échanges internationaux poste pour poste:		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>
Echanges réalisés		
Date	Lieu	Durée
Demande en cours:		oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Motifs invoqués à l'appui de la demande de stage (études, perfectionnement, recherches)
date signature
Pour les instituteurs et professeurs des écoles uniquement, indiquer : - les diplômes obtenus: - le niveau de langue : débutant - moyen - bon - excellent - avez-vous bénéficié d'une formation linguistique au cours de l'année scolaire? - en quelle langue?

AVIS HIERARCHIQUE

Toute candidature non revêtue de tous les avis hiérarchiques sera considérée comme irrecevable.

Date limite d'envoi: se reporter aux fiches de stage.

	R	F	TF	Avis motivé	Date et signature
Chef d'établissement I.E.N. pour les instituteurs et professeurs des écoles					
Inspecteur pédagogique régional-inspecteur d'académie de langues vivantes					
Recteur I. A. (pour les instituteurs et les professeurs des écoles)					

R: réservé, F: favorable, TF: très favorable.

ECHANGES POSTE POUR POSTE DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES

■ Des échanges poste pour poste entre des professeurs de langues vivantes titulaires des établissements publics français du second degré et des enseignants étrangers d'établissements publics ou privés seront organisés pour tout ou partie de l'année scolaire 1999-2000 avec les pays suivants : Allemagne, Australie, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Irlande et Royaume-Uni.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DES PROGRAMMES D'ÉCHANGE

Les objectifs des échanges poste pour poste sont les suivants :

- la formation des professeurs de langues vivantes et leur perfectionnement linguistique et professionnel,
- l'approfondissement de la connaissance du

pays étranger dont l'enseignant pourra faire bénéficier ses élèves,

- la promotion des langues vivantes par des professeurs natifs du pays et la promotion du français à l'étranger,
- la création ou le resserrement de liens entre établissements, tels que des correspondances scolaires, des voyages et des échanges d'élèves, des appariements d'établissements et des projets d'action éducative.

1 - Conditions de participation

a) Le tableau ci-dessous indique les pays, les catégories d'enseignants concernés, les périodes d'échanges possibles et l'ancienneté requise dans l'enseignement de la langue (calculée au 1er juillet 1999) ; les années de formation ou stages de CAPES et agrégation sont exclus.

PROGRAMMES							
PAYS	Certifiés Agrégés	PLP AE PEGC	Annuel	1er trimestre	2ème trimestre	Échanges courts	Ancienneté d'enseignement dans la langue au 1-7-1999
Australie	oui	non	oui (2)	non	non	non	2 ans
États-Unis	oui	oui (1)	oui	non	non	non	2 ans
Canada	oui	non	oui	non	non	non	2 ans
Royaume-Uni	oui	oui	oui	oui	oui	3, 4 ou 6 semaines	2 ans
Irlande	oui	oui	oui	oui	non	non	2 ans
Allemagne	oui	oui	oui	oui	non	6 semaines	2 ans
Autriche	oui	non	oui	oui	non	non	2 ans
Espagne	oui	oui	oui	non	oui	non	2 ans

(1) Titulaires d'une licence d'anglais

(2) Pour l'Australie de février 2000 à décembre 2000 (2 postes)

b) Les candidats doivent appartenir aux catégories d'emploi figurant au premier tableau et justifier de l'ancienneté requise telle qu'elle est fixée au même tableau ;

c) Être titulaires de leur poste dans un établissement public du second degré (ne pas être affectés à titre provisoire dans l'établissement) ;

d) Exercer des fonctions à plein temps pendant l'année d'échange ;

e) Ne pas avoir à regagner leur poste en cours d'échange pour accomplir un stage probatoire ou remplir toute autre obligation liée au déroulement de leur carrière ;

f) Ne solliciter en aucun cas pour l'année d'échange une mutation ou un détachement.

Le nombre d'échanges qu'un professeur peut effectuer au cours de sa carrière n'est pas limité.

2 - Organisation du service pendant l'échange

a) Position administrative des professeurs

Un échange n'est pas un détachement. Les professeurs restent en position d'activité et continuent d'être rémunérés sur le poste dont ils sont titulaires.

Aussi, tout enseignant est-il tenu, au terme de l'échange, de regagner son poste en France, lequel n'a pas été porté vacant puisqu'il a été occupé par le partenaire étranger.

b) Discipline

Chaque professeur enseigne sa langue maternelle. Dans les pays anglophones, des cours de civilisation française ou européenne peuvent être demandés au professeur français. Les professeurs à même de le faire pourront être sollicités pour assurer un complément d'enseignement dans une autre matière, en particulier une deuxième langue vivante.

c) Service

Chaque professeur assure le service habituel de son partenaire tel qu'il est déterminé par les autorités du pays d'accueil.

Le nombre d'heures exigibles du professeur étranger doit correspondre au service hebdomadaire, tel qu'il est fixé pour la catégorie d'emploi à laquelle appartient le professeur français. Il n'existe pas d'obstacle à confier la charge de professeur principal au professeur d'échange

puisque le professeur étranger doit être tenu pour un enseignant à part entière, capable d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

d) Professeurs bivalents

Dans le cas des professeurs de lycée professionnel et des PEGC, le chef d'établissement français doit être en mesure d'offrir au professeur étranger, soit un service complet d'enseignement dans sa langue maternelle, soit un minimum de 15 heures, à l'exclusion de toute autre discipline

e) Calendrier scolaire

La durée de l'échange est déterminée par le calendrier scolaire du pays d'accueil.

La rentrée scolaire dans les pays de langue anglaise - qui peut précéder de plusieurs semaines la rentrée française - est assurée par le professeur français.

Compte tenu du décalage entre les périodes d'activités en France et à l'étranger, les échanges prévus au deuxième trimestre scolaire se déroulent normalement de la fin des vacances de Noël dans le pays d'accueil jusqu'au 31 mars, sauf arrangement différent convenu entre les deux partenaires et agréé par les chefs d'établissement concernés. Les échanges courts (3, 4 ou 6 semaines) se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël.

f) Journées préparatoires

Dans le cadre du programme franco-allemand, les professeurs français et allemands retenus pour un échange annuel ou trimestriel ne rejoignent leur poste d'affectation qu'à l'issue de journées préparatoires organisées alternativement en France et en Allemagne. Ces journées se dérouleront en septembre 1999 en Allemagne. Les échanges de six semaines qui se déroulent normalement entre les vacances de la Toussaint et celles de Noël ne sont précédés d'aucune rencontre préparatoire. Les participants reçoivent avant le début de l'année scolaire un dossier d'information sur le système scolaire allemand, la vie en Allemagne et les formalités à accomplir.

Les professeurs retenus pour un échange seront en principe réunis au courant des mois de mai ou juin par le ministère de l'éducation nationale, de

la recherche et de la technologie lors de journées d'information, à l'exception de ceux participant au programme franco-allemand.

Il n'est pas prévu de rencontre préparatoire pour les échanges avec l'Australie et l'Autriche.

Pour leur part, les autorités éducatives américaines, autrichiennes, britanniques, canadiennes et irlandaises organisent divers regroupements sur place destinés à l'information des professeurs français.

g) Prolongation d'échange

Il est possible de prolonger :

- un échange du premier trimestre sur le second, ou sur l'année scolaire complète (demande à présenter un mois avant la fin de l'échange),
 - un échange annuel pour une année supplémentaire (demande à présenter en mars au plus tard).
- À cette fin, le professeur doit formuler, par la voie hiérarchique, une demande de prolongation accompagnée de l'accord des chefs d'établissement concernés.

3 - Déroulement de l'échange

a) Date de la notification

Les candidats retenus recevront une proposition d'échange avant le 15 juin 1999 (sauf pour l'Australie).

Seuls les candidats qui auront fait l'objet d'une proposition d'échange seront avisés par courrier de l'administration centrale.

b) Accueil du professeur étranger

Il est tout particulièrement demandé à mesdames et messieurs les chefs d'établissement de préparer l'accueil du professeur étranger en sensibilisant enseignants, personnels d'éducation, administratifs et de service, élèves et parents d'élèves à sa venue.

Le chef d'établissement veillera personnellement à l'insertion de l'enseignant étranger dans la communauté scolaire de l'établissement. Il lui appartient notamment de mettre en œuvre les conditions susceptibles de valoriser l'apport original du professeur étranger en particulier dans les domaines pédagogique et culturel.

c) Échanges de logements et de voitures

Ils demeurent une affaire strictement privée entre partenaires. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie

ne peut en aucun cas intervenir sur ce point.

d) Scolarisation des enfants

Si des enfants d'âge scolaire accompagnent le professeur, celui-ci se renseignera lui-même, au besoin en consultant son partenaire, sur les possibilités de scolarisation existant sur place.

e) Organisation du départ

Les professeurs d'échange sont responsables de l'organisation de leur départ.

- Voyage : il revient aux participants de choisir leur mode de transport, d'effectuer les réservations nécessaires et de faire l'avance des billets. Ultérieurement, les frais de voyage feront l'objet selon le cas, soit d'un remboursement intégral, soit du versement d'une allocation forfaitaire (cf. tableau au paragraphe J du chapitre 4 - dispositions financières). Dans le cas des échanges avec les États-Unis, les justificatifs des frais de transport sont à adresser à la commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels, 9, rue Chardin 75016 Paris. Le voyage des familles (conjoint et enfants) reste à la charge des candidats.

Pour l'Australie et le Canada, les frais de transport des bagages du professeur d'échange pourront faire l'objet d'une prise en charge pour un montant limité à 1 000F à l'aller comme au retour.

- Visa : Les formalités nécessaires à l'obtention des visas doivent être effectuées en propre par les professeurs d'échange : elles devront être entamées directement auprès des services consulaires concernés dès l'acceptation de l'échange.

Les participants en assureront le coût : frais de dossier, examen médical radiologique et visa.

f) Interruption de l'échange

Les candidats s'engagent, en postulant, à mener l'échange jusqu'au terme initialement prévu. Toute interruption d'échange - et par conséquent le retour en France - relève de la décision de l'administration seule habilitée à accorder l'autorisation de retour après étude du cas.

g) Congés de maladie

Les professeurs français doivent justifier de leurs absences à l'étranger auprès de leur chef d'établissement français et auprès du chef d'établissement étranger.

h) Autorisations d'absence

Les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès du chef d'établissement étranger qui appliquera la réglementation en usage dans son pays.

i) Rapport sur l'échange

Au terme de son séjour, le professeur est tenu d'adresser au bureau DRIC B3, ainsi qu'à l'inspection générale de la langue concernée, un rapport qui fera apparaître le suivi de l'échange ainsi que les conditions matérielles et pédagogiques dans lesquelles il s'est déroulé.

4 - Dispositions financières (annexes 1, 2 et 3)

a) Heures supplémentaires

Les heures supplémentaires effectuées par le professeur étranger doivent lui être payées :

- d'une part, lorsqu'elles correspondent au service accompli au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du professeur français ;

- d'autre part, lorsqu'elles résultent du décompte prévu par les dispositions des décrets n° 50-582 du 25 mai 1950 et n° 61-1362 du 6 décembre 1961.

b) Heures de première chaire

Ainsi, les heures de première chaire doivent être versées au professeur étranger qui remplace un professeur français, enseignant en première ou en classe terminale.

c) Classes postbaccalauréat

De même, les heures supplémentaires doivent être versées au professeur étranger remplaçant un professeur français enseignant exclusivement dans les classes postbaccalauréat (BTS, etc.).

d) Paiement des heures supplémentaires

Les services comptables académiques ou l'intendance des établissements assureront aux intéressés la rémunération de ces heures en monnaie française et selon le taux applicable à la catégorie d'emploi du professeur français en échange.

e) Prélèvement sécurité sociale

Les heures supplémentaires ne peuvent donner lieu à aucun prélèvement au titre de la sécurité sociale (voir la circulaire n° 27-264 du 26 juillet 1977, BOEN n° 31 du 8 septembre 1977 ci-jointe en annexe 2).

f) Conseils de classe et d'orientation

Les indemnités pour conseils de classe et d'orientation et charges entrant dans la définition du service restent acquises au professeur français. Il n'en reste pas moins que le professeur étranger est tenu d'assister à ces conseils au lieu et place de son partenaire (voir la circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980 - BOEN n° 38 du 30 octobre 1980 ci-jointe en annexe 3).

g) Traitement

Le professeur français continue de percevoir en francs et en France son traitement sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale.

h) Transfert du traitement

Les professeurs sont responsables dans tous les cas de l'acheminement de leur traitement à l'étranger qui continuera, sauf indication contraire de leur part, à être versé en francs par le service payeur sur leur compte habituel en France.

Il leur appartiendra de s'informer eux-mêmes sur les moyens de paiement utilisables dans le pays étranger.

Seuls les professeurs participant à un échange annuel pourront ouvrir un compte en francs convertibles auprès de la trésorerie générale pour l'étranger (adresse : 30, rue Malville, 44100 Nantes), organisme du ministère du budget habilité à transférer sans frais les émoluments des fonctionnaires affectés à l'étranger.

Dans ce cas, le professeur effectue lui-même les démarches auprès de son service payeur afin de domicilier son traitement sur ce nouveau compte. Aucun avis de cessation de paiement ne doit donc être émis à l'occasion d'une nomination sur un poste d'échange.

i) Allocations d'échanges

Une allocation d'échange, sous forme d'un forfait, sera attribuée aux participants (cf. tableau ci-après). Le montant du forfait ne varie pas en fonction de la situation familiale des candidats ou des aléas qui peuvent survenir en cours d'échange. L'attribution de l'allocation reste conditionnée à l'accomplissement du service prévu, jusqu'au terme prévu dans l'établissement étranger d'affectation.

j) Modalité de versement des allocations

Les allocations sont versées :

- soit à l'issue de l'échange, 12 semaines après le retour du professeur, pour les échanges d'une durée inférieure ou égale au trimestre (les allocations de séjour et de voyage étant servies simultanément)
- soit par fraction trimestrielle à trimestre échu,

pour les échanges annuels. Le forfait voyage est versé en même temps que la première fraction trimestrielle.

En cas d'interruption de l'échange, l'allocation ne sera versée qu'au prorata de la période effectuée.

MONTANT DES ALLOCATIONS					
PAYS	ANNUEL	1ER OU 2E TRIMESTRE	3-4 SEMAINES	6-7 SEMAINES	VOYAGES (1)
États-Unis	1500F/mois sur 12 mois				5 000F en moyenne selon la destination
Australie	1500F/mois sur 12 mois				Frais réels
Canada	1500F/mois sur 12 mois				Frais réels
Royaume-Uni	5 000F x 3	6 000F	2 000F	3 000F	1 820F
Irlande	5 000F x 3	6 000F			1 820F
Allemagne	5 000F x 3	6 000F		3 000F	1 820F
Autriche	5 000F x 3	6 000F			1 820F
Espagne	5 000F x 3	6 000F			1 820F

(1) Le coût du voyage aller et retour, entre la résidence administrative et leur affectation à l'étranger, effectué par les professeurs français d'échange exerçant dans les DOM-TOM est entièrement pris en charge par l'administration centrale qui en assure le remboursement sur présentation des pièces justificatives à adresser à DRIC C-Danton - bureau des affaires générales et budgétaires, 110, rue de Grenelle, 75357 Paris 07 SP.

5 - Calendrier et procédure de dépôt des candidatures, vœux et sélection des candidats

a) Programmes

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en raison de l'extrême complexité des procédures d'échange, ils devront limiter leur demande à un seul pays.

b) Partenaire identifié

Les candidatures de professeurs ayant déjà préparé l'échange avec un partenaire de leur choix sont prioritaires (avec des réserves pour l'Allemagne) à condition que :

- la candidature ait été déposée dans les formes prescrites par la présente note ;
- la candidature du partenaire étranger ait été, elle aussi, retenue par les autorités hiérarchiques dont il relève.

c) Les vœux géographiques sont pris en compte dans toute la mesure du possible.

Cependant, des vœux trop restreints, portant soit sur une seule ville ou une seule région, soit exclusivement sur des villes, disposant d'un établissement français ou d'une université, limitent les possibilités de satisfaire la demande du candidat.

Il est donc conseillé aux enseignants désireux d'obtenir un échange d'élargir leurs vœux géographiques.

d) Les réunions communes de sélection se tiennent au cours du deuxième trimestre scolaire afin de procéder à l'appariement des dossiers. Les candidats retenus reçoivent une proposition d'échange.

Il n'existe pas avant les réunions de listes des postes étrangers à échanger. Chaque partie peut agréer ou refuser un

candidat de l'autre partie en fonction des critères de jugement professionnels, pédagogiques ou administratifs propres au système éducatif de son pays ou du pays de son choix.

La commission de sélection s'appuiera sur les données suivantes :

- avis hiérarchiques,
- motivations professionnelles,
- prolongements possibles de l'échange : projet d'action éducative inter-établissements, appariements, voyages de classes, etc...

Les échanges de logement sont pris en compte par les commissions comme éléments supplémentaires d'appréciation.

e) Calendrier de dépôt des candidatures

● Retrait des dossiers : jusqu'au 15 décembre 1998

Par lettre adressée directement par le candidat au ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie - délégation aux relations internationales et à la coopération, bureau DRIC B3-Danton, 110, rue de Grenelle 75357 Paris 07 SP, en précisant l'adresse exacte de son établissement d'affectation.

● Retour des dossiers au bureau DRIC B3 : avant le 15 janvier 1999.

- La notice blanche renvoyée directement par le candidat dès qu'il l'aura complétée ;

- Les deux notices de couleurs, par la voie hiérarchique, et dûment revêtues de l'avis :

. du chef d'établissement

. de l'inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie ou de l'inspecteur de l'enseignement technique,

. du recteur d'académie,

Ces dates sont impératives, compte tenu de la nécessité d'assurer dans les délais impartis l'instruction des dossiers et la préparation des travaux des différentes commissions internationales de sélection des candidats.

Les chefs d'établissement porteront un avis sur les candidatures :

- en appréciant les motivations et les aptitudes du candidat à l'échange (cf. annexe à la notice de candidature),

- en déterminant l'intérêt de la présence d'un professeur étranger dans leur établissement.

Les inspecteurs pédagogiques régionaux et les

inspecteurs de l'enseignement technique exprimeront leur avis motivé à la suite d'un entretien préalable ou d'une prise de contact avec le candidat.

Il est particulièrement important que la présente note de service bénéficie de la plus large diffusion possible au sein des établissements relevant de l'académie.

Annexe 1

ÉCHANGES DE PROFESSEURS DE LANGUES VIVANTES À L'ÉTRANGER : RÈGLEMENT DES INDEMNITÉS POUR CONSEIL DE CLASSE ET HEURES SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ27300001C

RLR : 213-4

Circulaire n° 1050 du 4 juin 1973

(Éducation : bureau DIPER 19)

Texte adressé aux recteurs, aux inspecteurs d'académie et aux chefs d'établissement.

■ La question du règlement des indemnités précitées dans le cas des échanges de professeurs de langues vivantes a été posée à maintes reprises. Il s'agit de savoir qui, du professeur français ou du professeur étranger, doit les percevoir.

Diverses solutions ont été adoptées qui ne satisfont ni la logique ni l'équité. Une règle générale doit donc être adoptée, permettant de tenir compte des intérêts de chacun des professeurs intéressés.

Dorénavant, les indemnités se rapportant aux conseils de classe et aux conseils d'orientation doivent être versées au professeur français. En effet, la participation à ces conseils fait partie intégrante de ses obligations de service. Or, il est souvent demandé à nos professeurs d'assurer parmi leurs fonctions d'enseignant à l'étranger des tâches qui ne font pas partie de leurs obligations de service habituelles, il est équitable que les indemnités de participation à ces conseils soient considérées comme un élément de leur rémunération et qu'ils en bénéficient hors de France.

Bien entendu, le professeur étranger doit être in-

vité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

En revanche, les heures supplémentaires qu'il peut être demandé d'effectuer au professeur étranger doivent être payées à celui-ci, soit par le service comptable de l'inspection académique, soit par l'intendant du lycée, puisqu'elles constituent une charge exceptionnelle. Il est souhaitable de limiter à deux heures le service qui peut être demandé à ce titre au professeur étranger.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
Le directeur chargé des personnels enseignants
J. DEYGOUT

Annexe 2

SITUATION AU REGARD DE LA
SÉCURITÉ SOCIALE DES PROFESSEURS
ÉTRANGERS PARTICIPANT À UN
ÉCHANGE DE POSTE ET DEVANT ÊTRE
RÉMUNÉRÉS AU TITRE DE TRAVAUX
SUPPLÉMENTAIRES

NOR : MENZ7700002C

RLR : 242-9

Circulaire n° 77-264 du 26 juillet 1977.

(Affaires financières : bureau DAF 5)

Texte adressé aux recteurs

■ Mon attention a été appelée sur les difficultés rencontrées pour régulariser la situation des professeurs étrangers exerçant leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard du paiement d'heures supplémentaires.

Les personnels considérés restent rémunérés par leur pays d'origine mais peuvent prétendre au paiement des indemnités pour heures supplémentaires en application des dispositions de la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973. La rétribution ainsi servie doit, d'une part, correspondre à un service effectivement ac-

compli par le professeur étranger au-delà du nombre d'heures hebdomadaires normalement exigibles du partenaire d'échange et, d'autre part, être calculée selon le taux de l'heure supplémentaire que devrait percevoir le professeur français selon la catégorie d'emploi à laquelle il appartient. Ces deux éléments sont appréciés par rapport à la date de conclusion de l'échange et ne peuvent tenir compte des modifications susceptibles d'être intervenues dans la situation du professeur français au moment où le professeur étranger vient occuper son poste.

Les paiements effectués par les services informatiques du Trésor ne peuvent, en règle générale, intervenir qu'au profit de personnels disposant d'un numéro d'immatriculation INSEE. Or, à l'exception des professeurs britanniques exerçant temporairement leur activité en France et qui ont fait l'objet de mesures particulières, les professeurs étrangers restent couverts par leur pays d'origine pour les risques maladie et pour la retraite. En conséquence, ils ne sont pas immatriculés au régime français de sécurité sociale et ne doivent pas subir de retenues au titre des cotisations de sécurité sociale et de retraite. J'ai l'honneur de vous faire connaître que pour permettre aux services du Trésor d'assurer aux intéressés la liquidation des indemnités pour heures supplémentaires, en l'absence d'un numéro d'INSEE, la direction de la comptabilité publique a accepté de créer un numéro provisoire d'identification à partir de la date de naissance des professeurs. La prise en charge de ces enseignants, sous le numéro considéré, permettra le paiement des heures supplémentaires sans prélèvement correspondant des cotisations concernant les régimes sociaux.

En ce qui concerne les professeurs britanniques exerçant leur activité en France, je vous rappelle que la couverture des risques sociaux est assurée par l'État français, lequel est chargé du versement de la double cotisation dans les conditions précisées par les circulaires n° 71-74 du 19 février 1971, BOEN n° 8 du 25 février 1971, et n° 76-439 du 8 décembre 1976, BOEN n° 47 du 26 décembre 1976 (1).

Il vous appartiendra, en ce qui concerne les heures supplémentaires dues aux professeurs

britanniques, de transmettre aux services du Trésor les éléments justificatifs des droits acquis en rappelant la nationalité de ces enseignants et leur numéro d'immatriculation. Bien entendu aucune retenue ne sera effectuée sur le montant de ces heures.

Pour le ministre de l'éducation nationale,
et par délégation,
Le directeur des affaires financières
A. BLANCHARD

(1) Cette double cotisation donne lieu à la liquidation manuelle transmise aux centres électroniques du Trésor avec indication, dans le cadre "observations" des fiches de liaison, de la nationalité des intéressés et de la base indiciaire de calcul des cotisations sociales.

Annexe 3

ÉCHANGES INTERNATIONAUX DE
PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU
SECOND DEGRÉ : RÈGLEMENT DES
INDEMNITÉS POUR CONSEILS DE CLASSE
NOR : MENZ800003C

RLR : 212-4

Circulaire n° 80-401 du 24 septembre 1980.
(Affaires financières)

Texte adressé aux recteurs

■ Des questions sont périodiquement posées sur la situation des enseignants étrangers appelés à exercer leurs fonctions en France dans le cadre des échanges culturels, au regard de l'attribution des indemnités prévues par le décret n° 71-884 du 2 novembre 1971.

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'en application des dispositions toujours en vigueur, prévues par la circulaire DIPER 19 n° 1050 du 4 juin 1973, les indemnités en cause ne doivent être versées qu'au professeur français.

Bien entendu, le professeur étranger doit être invité à participer à ces conseils puisqu'il est tenu, comme son partenaire français à l'étranger, d'assurer toutes les obligations du professeur qu'il remplace.

Pour le ministre de l'éducation nationale
et par délégation.
Le directeur des affaires financières

*P*OSTES À L'ÉTRANGER POUR DES INSTITUTEURS ET DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Échanges franco-allemand, franco-espagnol et franco-portugais

Les instructions qui suivent ont pour objectif de vous rappeler les caractéristiques des programmes d'échanges ci-dessus désignés ainsi que les modalités de leur déroulement et les procédures de recrutement des candidats. Ces programmes s'inscrivent, désormais, dans le cadre de la généralisation, à la rentrée scolaire 1998-1999, de l'enseignement des langues vivantes étrangères à l'école élémentaire.

Ainsi que le précisent les circulaires n°95-103 et n°95-104 du 3 mai 1995 (publiées au B.O. n°19 du 11 mai 1995) et n° 98-105 du 11 mai 1998 (publiée au B.O. n°22 du 28 mai 1998), l'extension significative de l'enseignement des langues étrangères dans le premier degré nécessite comme élément de sa réussite un accompagnement en matière de formation linguistique et didactique des maîtres. À ce titre les programmes d'échanges d'instituteurs et de professeurs des écoles occupent une place importante dans l'ensemble des dispositifs mis en œuvre.

A - Objectifs généraux des programmes d'échanges

Les objectifs des programmes d'échanges de maîtres sont les suivants :

- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer un enseignement dans la langue des pays concernés et d'intervenir dans les actions de

formation continue destinées aux enseignants du premier degré,

- faire bénéficier les élèves français d'un contact avec des maîtres natifs des pays partenaires,

- contribuer au développement de l'enseignement de la langue et de la culture françaises dans chacun de ces pays,

- créer et renforcer les liens entre écoles par le biais de correspondances scolaires, voyages, échanges d'élèves, appariements d'écoles et conduite commune de projets éducatifs.

B - Conditions de participation aux programmes d'échanges

Les instituteurs et professeurs des écoles titulaires, ainsi que les professeurs des écoles stagiaires peuvent postuler à ces échanges bilatéraux. Ils doivent posséder des connaissances de base (capacité de compréhension plus que d'expression) des langues allemande et espagnole. Ils peuvent éventuellement n'avoir aucune connaissance en portugais ; des cours d'initiation à cette langue sont en effet prévus au Portugal pour les enseignants du premier degré.

Je précise que les candidatures des professeurs des écoles stagiaires ne pourront être définitivement retenues que si les enseignants sont titularisables.

Les candidats professeurs des écoles stagiaires remplissant l'ensemble des conditions requises (cf. article 12 du décret n° 90-680 du 1er août 1990 modifié) et retenus pour participer à l'un des échanges, sont titularisés pour ordre à

compter de la date administrative de la rentrée scolaire et prennent directement leurs fonctions dans le pays européen concerné.

Les maîtres sélectionnés doivent signer l'engagement d'enseigner, lors de leur retour en France, la langue du pays dans lequel ils auront passé une année.

Les départements consentent un effort important en dégageant, sur leur dotation d'emplois, les moyens budgétaires nécessaires au remplacement des instituteurs et professeurs des écoles qui participent aux échanges. Il est, de ce fait, légitime d'attendre des candidats retenus, un engagement à exercer dans leur département d'origine lorsqu'ils regagneront le territoire français. J'attire votre attention sur le fait que pour l'année scolaire 1999-2000, les candidats ne peuvent postuler aux échanges que pour deux pays, et qu'en tout état de cause, la durée de cet échange est limitée à une année. Toutefois, à titre exceptionnel, et sur avis motivé de l'inspecteur d'académie, un renouvellement d'une année supplémentaire pourra être accordé.

Il vous appartient de notifier clairement aux candidats que les programmes d'échanges ont pour but premier le perfectionnement linguistique des instituteurs et des professeurs des écoles. Leur objectif n'est donc, en aucun cas, de régler des situations à caractère personnel, comme le rapprochement de conjoints qui relève d'autres procédures. En particulier, les accords bilatéraux entre les pays partenaires exigent que les candidats s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils auront formulés.

Compte tenu des difficultés rencontrées en matière de logement et surtout de scolarisation dans des établissements français à l'étranger, il est précisé que ces postes conviennent prioritairement à des célibataires sans enfant scolarisé. Les administrations française et étrangère ne peuvent, en tout état de cause, apporter une aide en ce domaine.

C - Position administrative et rémunération des enseignants sélectionnés

Un échange n'est pas un détachement. Les instituteurs et les professeurs des écoles restent en position d'activité et continuent d'être

rémunérés sur les postes dont ils sont titulaires. C'est la raison pour laquelle tout enseignant devra, au terme de l'échange, regagner son poste en France, ce dernier n'ayant pas été déclaré vacant.

Pendant toute la durée de l'échange, les maîtres continuent de percevoir en France et en francs, le traitement afférent à leur emploi, versé par les services académiques dont ils relèvent et sur lequel sont normalement précomptées les cotisations à la sécurité sociale. Il est précisé que le versement des bonifications indiciaires liées à l'exercice effectif de certaines fonctions - celle de direction notamment - est interrompu pendant l'année scolaire de l'échange.

Pour l'ensemble de l'année scolaire, les enseignants bénéficient en outre de l'indemnité représentative de frais d'expatriation temporaire instituée par le décret n°93-50 du 12 janvier 1993 modifié par le décret n°97-478 du 9 mai 1997, dont le montant forfaitaire annuel est fixé, pour l'année scolaire 1998-1999, à 27 554 F. Elle leur sera versée, en une seule fois, par les mêmes services académiques, au cours du premier trimestre de l'année scolaire. En cas de renouvellement exceptionnel de l'échange, cette indemnité subit un abattement de 25 % dès la deuxième année dans le pays étranger.

Elle est destinée à compenser forfaitairement les frais de voyage et de logement afférents au séjour et n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu. Cependant, n'ayant pas le caractère de remboursement de frais professionnels exposés par le salarié, cette indemnité est saisissable conformément aux dispositions de l'article L 145-2 du code du travail et est assujettie à la contribution de solidarité et à la contribution sociale généralisée.

Par ailleurs, l'article 3 du décret du 12 janvier 1993 modifié précise qu'en cas d'abandon d'un programme ou de rappel par les autorités françaises avant le terme de l'année scolaire, l'intéressé est tenu de rembourser l'indemnité perçue au prorata de la fraction de l'année scolaire pendant laquelle il n'a pas séjourné à l'étranger.

Il est précisé que, pendant la durée de l'échange, les instituteurs n'ont plus droit à l'indemnité

représentative de logement.

D - Service des enseignants à l'étranger

Dans le pays d'accueil, les maîtres qui participent aux programmes d'échanges relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des écoles dans lesquelles ils sont amenés à intervenir. À cet égard, ils assurent un service identique à celui qui est dû par les maîtres des pays concernés.

Des stages de formation feront partie de l'emploi du temps normalement exigé ; pour les maîtres qui participent au programme des échanges franco-portugais, ils doivent obligatoirement suivre des cours de portugais.

Après un temps d'adaptation, des activités complémentaires à celles d'enseignant de la langue française pourront être confiées aux instituteurs et professeurs des écoles : formation en français des maîtres du pays concerné, élaboration de matériel pédagogique, ou encore participation à un enseignement dans une autre matière (éducation physique et sportive, éducation musicale ou éducation artistique).

Il convient d'appeler l'attention sur le fait qu'en fonction des spécificités de l'enseignement du français dans certains pays partenaires, les affectations peuvent comporter des particularités. C'est ainsi que, pour les échanges franco-allemands, dans les Länder de Bavière et de Rhénanie-Palatinat, la majorité des affectations était jusqu'alors réalisée en "Kindergarten" (jardins d'enfants). Dans d'autres Länder, certains maîtres peuvent être appelés à exercer dans des classes du niveau du collège français, voire à intervenir dans des classes du niveau du lycée.

Durant l'année scolaire, les autorisations d'absence devront être sollicitées auprès des autorités scolaires locales qui appliqueront la réglementation en usage dans le pays. Les congés de maladie devront être justifiés par les participants auprès de leur inspection académique et des autorités locales.

La participation aux échanges entraîne l'obligation, pour les instituteurs et professeurs des écoles, de remettre un rapport d'activité au

bureau de la formation continue des enseignants, DESCO A10, avant la fin du séjour dans le pays partenaire.

E - Procédures de dépôt des candidatures

Les instituteurs, les professeurs des écoles et les professeurs des écoles stagiaires désireux d'effectuer cet échange avec la République fédérale d'Allemagne, l'Espagne ou avec le Portugal pendant l'année scolaire 1999-2000, devront faire parvenir à l'inspection académique de leur département, par la voie hiérarchique, et **avant le 29 janvier 1999**, une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe.

Les dossiers des candidats seront transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription ou par le directeur de l'IUFM, à l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale.

Les candidats seront convoqués par vos soins pour un entretien avec un inspecteur pédagogique régional - inspecteur d'académie ou un professeur d'allemand, d'espagnol ou de portugais et un inspecteur de l'éducation nationale, qui apprécieront leur compétence linguistique, notamment au regard des capacités de compréhension et d'expression des candidats ainsi que leur motivation, leur aptitude à s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil et, surtout, leur désir de contribuer à leur retour en France, au développement de la langue et de la culture du pays concerné.

Les dossiers de candidature seront soumis par l'IA-DSDEN, à l'avis de la commission administrative paritaire départementale et seront ensuite adressés par les services académiques **pour le 5 mars 1999, délai de rigueur**, à la direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants - DESCO A10.

Toutes les notices de candidature, y compris celles pour lesquelles un avis défavorable a été émis, doivent être transmises au bureau DESCO A10.

À propos du lieu d'affectation des candidats aux différents programmes, il est précisé que les listes des postes disponibles ne sont communiquées

par les autorités éducatives des pays partenaires, qu'aux mois de mai ou juin, au moment des réunions binationales.

Il est donc impossible de donner dans la présente note de service des indications à ce sujet. L'attention des candidats est appelée sur le fait qu'ils s'engagent à accepter une affectation conforme à l'un des vœux qu'ils ont formulés.

Les candidats seront informés, par la voie hiérarchique, de la suite donnée à leur candidature, avant la fin du mois de mai de l'année scolaire 1998-1999. Pour les candidats sélectionnés, des réunions d'information seront organisées dans le courant du mois de juin, notamment en collaboration avec l'Office franco-allemand pour la jeunesse, pour les participants au programme franco-allemand.

Des informations complémentaires sur l'organisation et le déroulement de stages de formation aux méthodes d'apprentissage du français langue étrangère, programmés au mois d'août 1999, seront adressées en temps utile, aux enseignants qui devront en tenir compte pour l'organisation des congés d'été.

Les participants seront directement convoqués, en début d'année scolaire 1999-2000, par les autorités éducatives des pays concernés, à des stages d'accueil qui ont lieu généralement dans le courant du mois de septembre.

Excepté pour les maîtres exerçant dans un département d'outre-mer, le coût du voyage aller et retour entre la résidence administrative et l'affectation à l'étranger est à la charge des participants.

Tout désistement, motivé par des circonstances particulièrement graves, devra être signalé, dans les meilleurs délais, par téléphone au n° 01 5 555 10 69, et par écrit, au bureau DESCO A10, 110, rue de Grenelle 75357 Paris.

(Voir notice page suivante)

Échanges poste pour poste avec le Canada

Ce programme d'échanges est organisé avec certaines provinces du Canada (provinces du Manitoba, de l'Ontario, de la Colombie britannique et de la Saskatchewan). Il portera sur un effectif de

quelques instituteurs ou professeurs des écoles titulaires qui seront affectés dans des écoles francophones ou des "écoles d'immersion à la langue française" pour enfants anglophones.

Les candidats canadiens seront sélectionnés parmi les professeurs anglophones de ces écoles où ils enseignent plusieurs disciplines en français. Ils seront donc aptes à assurer le remplacement du maître français et/ou une initiation à l'anglais.

Compte tenu de son caractère particulier, ce programme concerne des maîtres expérimentés, spécialisés si possible dans l'enseignement du français langue étrangère, possédant une bonne connaissance de l'anglais et déjà impliqués dans l'enseignement de cette langue.

La position administrative et la rémunération des participants seront celles prévues pour les participants aux échanges franco-européens. Il en va de même des conditions générales d'exercice étant précisé qu'une plus grande disponibilité sera exigée.

Les participants seront responsables de l'organisation de leur voyage aller et retour et devront faire l'avance des billets. Le voyage éventuel des familles (conjoint et enfants) restera à la charge des participants.

Les candidats devront établir, en liaison avec leurs autorités hiérarchiques, un dossier comprenant une notice individuelle (identique à celle prévue pour les échanges franco-européens) et un dossier établi par l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription donnant notamment toutes précisions sur les conditions d'exercice du maître canadien et sur le réinvestissement prévu, au retour du participant français. Les candidats devront, pour leur part, fournir un dossier détaillé sur les conditions d'accueil du maître canadien : échange éventuel de logement (avec photocopies des photographies), échange de voiture...

Les dossiers devront être adressés, par la voie hiérarchique, à la direction de l'enseignement scolaire, 110 rue de Grenelle, 75357 Paris, pour le 13 février 1999 délai de rigueur.

Les candidats seront prévenus par écrit de leur participation à l'échange ou du rejet de leur candidature.

**Notice de candidature à un poste à l'étranger en vue d'un perfectionnement linguistique
Échanges franco-allemands, franco-espagnols et franco-portugais de maîtres du premier degré
Échanges poste pour poste avec le Canada (année scolaire 1999-2000)**

Remplir une fiche en autant d'exemplaires que correspond au programme souhaité (maximum 2 fiches)

ALLEMAGNE- ESPAGNE- PORTUGAL- CANADA- (1)

Nom d'usage:	Prénoms:
Nom patronymique:	Date de naissance:

Situation de famille: célibataire	oui	non	(1)
Nombre d'enfants à charge:			
Personnes devant vous accompagner à l'étranger: conjoint	oui	non	
	enfants	oui	non (1) nombre âge

Adresse personnelle:	
Code postal: ville	N° de téléphone

Situation administrative: instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire (1)	
Classe: école	
Académie de rattachement:	Département d'exercice:
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui d'exercent pas actuellement dans un département:	

Etablissement d'exercice:	
Nom:	
Adresse:	
Code postal: ville	N° de téléphone
Classe dans laquelle vous enseignez actuellement:	

Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention):				
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère? oui non (1)				
Si oui, précisez la formation suivie				
Avez-vous, à l'école élémentaire, une expérience de l'enseignement de la langue du pays où vous souhaitez séjourner? oui non (1)				
Si oui, précisez en la date, la durée hebdomadaire et la (ou les) classe(s):				
Niveau dans la langue du pays où vous souhaitez séjourner	Lue	Comprise	Parlée	Écrite
(1)				

(1) Rayer la mention inutile

Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger?	oui	non	(1)
Si oui, lieu et date:			
Avez-vous déjà participé à ce programme?	oui	non	(1)
Si oui, précisez l'année scolaire			

Je m'engage à accepter une affectation conforme à l'un des vœux que j'ai formulés et reconnais avoir été informé(e) qu'aucune demande ultérieure de changement d'affectation ne pourra être prise en considération. Je m'engage également à participer aux réunions et stages organisés avant et durant mon séjour à l'étranger.

Je m'engage enfin à assurer, lors de mon retour en France, l'enseignement de la langue du pays dans lequel j'ai séjourné.

Fait à.....le.....

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale (ou du directeur de l'I.L.L.F.M.):	Favorable	Défavorable	(1)
Avis de la commission d'appréciation:	Favorable	Défavorable	(1)
Avis de la C.A.P. départementale:	Favorable	Défavorable	(1)

Décision de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale :

DÉPART AUTORISÉ	DÉPART REFUSÉ	(1)
-----------------	---------------	-----

En cas d'avis défavorable, motivation de la décision:

(1) Rayer la mention inutile

Annexe 1

VŒUX EN VUE DE L' AFFECTATION POUR L' ÉCHANGE FRANCO-ESPAGNOL

Indiquez obligatoirement, par ordre de préférence, trois provinces. A titre indicatif, les provinces qui participent, en 1998 - 1999, au programme sont : Albacete, les Asturies, Badajoz, Burgos, la Cantabrie, Murcie, la Rioja. Vous pouvez indiquer également “aucune préférence pour une région déterminée”.

Inscrire en clair les noms des provinces choisies :

- 1).....
- 2).....
- 3).....

VŒUX EN VUE DE L' AFFECTATION POUR L' ÉCHANGE FRANCO-PORTUGAIS

Classez obligatoirement, par ordre de préférence, les CINQ “académies” portugaises : Nord, Centre, Lisbonne et Vallée du Tage, Alentejo et Algarve. Vous pouvez indiquer également “aucune préférence pour une région déterminée”.

Inscrire en clair les noms des provinces choisies :

- 1).....
- 2).....
- 3).....
- 4).....
- 5).....

Annexe 2

VŒUX EN VUE DE L' AFFECTATION POUR LES ÉCHANGES FRANCO-ALLEMAND

Indiquez obligatoirement trois Länder, par ordre de préférence. Votre choix ne doit porter que sur les seuls Länder qui participent actuellement au programme et qui sont mentionnés dans la nomenclature ci-après.

Nom des Länder choisis	Code des Länder
1)	
2)	
3)	

Code des Länder :

10 Bade-Wurtemberg

11 Bavière

12 Berlin

13 Brandebourg

14 Hesse

15 Rhénanie du Nord-Westphalie

16 Rhénanie-Palatinat

17 Sarre

18 Saxe

19 Thuringe

20 Tout Land (= aucune préférence pour un Land déterminé)

SÉJOURS EN LOUISIANE D'INSTITUTEURS, DE PROFESSEURS DES ÉCOLES ET DE PROFESSEURS DE L'ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ

ANNÉES SCOLAIRES 1999-2000 ET 2000-2001

■ Au titre du soutien que la France apporte à l'État de Louisiane (États-Unis) pour le développement de la langue française, un certain nombre de postes d'enseignants de français dans les écoles de cet État sont ouverts aux instituteurs et professeurs des écoles pour les années scolaires 1999-2000 et 2000-2001.

Ce programme, organisé par le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, s'inscrit également dans le cadre de l'effort en matière de formation des maîtres qui doit accompagner la généralisation de l'enseignement des langues vivantes au CM2.

A- OBJECTIFS GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

Les objectifs du programme sont les suivants :

- contribuer au développement de l'enseignement du français en Louisiane,
- permettre le perfectionnement linguistique d'instituteurs et de professeurs des écoles français capables, à leur retour en France, d'assurer

l'enseignement de la langue anglaise à l'école élémentaire,

- donner aux enseignants concernés l'occasion d'une ouverture sur une civilisation et un système pédagogique différents.

B- CONDITIONS DE PARTICIPATION

Peuvent postuler les instituteurs et professeurs des écoles de France métropolitaine ayant exercé en cette qualité pendant au moins deux années scolaires et possédant une bonne connaissance écrite et orale de la langue anglaise.

Priorité sera donnée aux enseignants du 1er degré possédant une spécialisation en méthodologie du français langue étrangère ou une expérience de l'enseignement d'une langue étrangère soit dans le cadre d'un programme d'assistantat ou d'échange à l'étranger, soit dans le cadre de l'enseignement d'une langue vivante à l'école élémentaire.

Les candidats ne doivent en aucun cas solliciter un exeat ni même un autre détachement.

Les postes conviennent plus particulièrement

à des candidats sans charge de famille, titulaires du permis de conduire, ou à des couples d'enseignants dont les deux conjoints sont candidats à ce programme.

C- POSITION ADMINISTRATIVE ET RÉMUNÉRATION

Les enseignants recrutés seront placés en position de détachement auprès du ministère des affaires étrangères pour être mis à la disposition des autorités compétentes de Louisiane, du 1er septembre 1999 au 30 juin 2001.

L'attention des candidats est appelée sur le montant annuel de la rémunération servie par les autorités louisianaises qui s'élève à 7700F environ par mois (18500 dollars US annuels). Une indemnité forfaitaire de l'ordre de 1600F (montant brut), essentiellement destinée à permettre aux bénéficiaires de s'acquitter de leurs cotisations maladie et vieillesse, et versée par le ministère des affaires étrangères du 1er septembre 1999 au 30 juin 2001, s'ajoutera à la rémunération. Cette indemnité couvre la totalité des cotisations maladie et vieillesse d'une rémunération correspondant à l'indice brut 434. L'attention des enseignants dont l'indice est supérieur est attirée sur le fait qu'ils auront à leur charge la différence entre le montant de leurs cotisations et l'indemnité versée par le ministère des affaires étrangères. La section extra-métropolitaine de la MGEN (centre 501 de sécurité sociale MGEN-SEM, 88, rue Albert Einstein 72047 Le Mans cedex - tél. 02 43 39 15 50) renseignera sur les possibilités d'assurance complémentaire.

La prise en charge du voyage aller et retour des enseignants recrutés, du lieu de résidence à Baton-Rouge (Louisiane), est assurée par le ministère des affaires étrangères, les autorités louisianaises prenant en charge, pour leur part, l'indemnisation du trajet de Baton-Rouge au lieu d'affectation des enseignants.

D- SERVICE PENDANT L'ÉCHANGE

Les enseignants retenus enseignent en milieu américain, dans les écoles publiques de l'État de Louisiane possédant soit un programme de français langue étrangère, soit un programme

dit "d'immersion" (enseignement en français sur programme américain), pour des classes de niveau primaire ou de collège.

Durant leur période de service en Louisiane, les enseignants relèvent des autorités scolaires locales et doivent se conformer à l'organisation et aux règlements des établissements d'accueil.

A la fin de leur séjour, un rapport sera demandé à chaque participant.

E- CALENDRIER ET PROCÉDURE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES

Les enseignants devront faire parvenir par la voie hiérarchique et **avant le 5 février 1999** une notice individuelle de candidature obligatoirement conforme au modèle joint en annexe à l'inspection académique de leur département. Le dossier des enseignants du premier degré sera transmis, avec son avis, par l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription à l'inspection académique. Cet avis devra, dans toute la mesure du possible, porter sur la compétence linguistique, la motivation des candidats, leur faculté d'enseigner différemment leur propre langue, leur capacité de s'adapter aux usages scolaires en vigueur dans le pays d'accueil, et leur désir de contribuer, à leur retour en France, au développement et au rayonnement de la langue et de la civilisation anglo-saxonnes.

Le dossier de chaque candidat, revêtu des avis de l'inspecteur de l'éducation nationale et de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale, devra être adressé par les services académiques pour le **19 février 1999, délai de rigueur**, à la direction de l'enseignement scolaire, bureau de la formation continue des enseignants, DESCO A10, 110, rue de Grenelle 75757 Paris cedex 07.

Toutes les notices de candidature, y compris celles pour lesquelles un avis défavorable a été émis, doivent être transmises.

F- INSTRUCTION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront soumis à l'avis d'une commission comprenant des représentants du ministère des affaires étrangères et du ministère de l'éducation nationale, de la

recherche et de la technologie.
Les enseignants pré-sélectionnés devront se rendre, à Paris, à un entretien organisé par les autorités louisianaises et françaises.
Les candidats définitivement retenus seront

informés par le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie.
Ils participeront à un stage de formation-information à Baton-Rouge, à leur arrivée début août.

Notice de candidature à un poste d'enseignant (instituteur ou professeur des écoles) en Louisiane (États Unis) - années scolaires 1999-2000 et 2000-2001

Remplir complètement et lisiblement chacune des rubriques en noir et en lettres capitales. Ne pas faire de photocopies recto-verso de ce dossier. Joindre impérativement à ce dossier une lettre détaillée exposant les raisons de la candidature.

Nom d'usage:	Prénom:
Nom patronymique:	Date de naissance:

Situation de famille:	célibataire		oui	non	(1)
Nombre d'enfants à charge:					
Personnes devant vous accompagner à l'étranger:	conjoint	oui	non		
	enfants	oui	non	(1)	nom/âge

Adresse personnelle:		
Code postal:	Ville:	N° de téléphone:

Situation administrative:	instituteur, professeur des écoles titulaire, professeur des écoles stagiaire (1)	
Classe:	échelon:	
Académie de rattachement:	Département d'exercice:	
Département de rattachement, pour les professeurs des écoles stagiaires et pour les maîtres qui n'exercent pas actuellement dans un département:		

Établissement d'exercice:		
Nom:		
Adresse:		
Code postal:	Ville:	N° de téléphone:
Classe dans laquelle vous exercez actuellement:		
Établissements dans lesquels vous avez enseigné depuis la fin de vos études (noms et adresses, classes, durée):		
Diplômes, titres universitaires et professionnels (en précisant la date d'obtention):		
Avez-vous une expérience de l'enseignement du français langue étrangère? oui non (1)		
Et oui, précisez la formation suivie:		
Avez-vous, une expérience de l'enseignement de l'anglais à l'école primaire? oui non (1)		
Et oui, précisez en la date, la durée hebdomadaire et le (ou les) classe(s):		

Langue anglaise:	Lue	Comprise	Parlée	Écrite	(1)
Avez-vous déjà été en poste à l'étranger? Si oui, lieu et date:			oui	non	(1)
Avez-vous fait des séjours professionnels de plus de trois mois à l'étranger? Si oui, lieu et date:			oui	non	(1)
Expérience d'encadrement et d'animation:					
Pratique audiovisuelle:					
Intérêts artistiques (notez tous vos intérêts, aptitudes et expériences):					
Pratique des sports:					
Quels secteurs de l'activité pédagogique retiennent particulièrement votre attention?					
Indiquez brièvement les principaux travaux ou réalisations que vous avez accomplis dans vos activités professionnelles:					
Activités périscolaires:					
Avez-vous déjà posé votre candidature à un poste en Louisiane? Si oui, précisez l'année scolaire:			oui	non	(1)
Avez-vous déjà enseigné en Louisiane? Si oui, précisez l'année scolaire:			oui	non	(1)
Avez-vous également déposé une demande pour un autre poste hors de France? Si oui, auprès de quel service?			oui	non	(1)
Éventuellement, précisez les références:					
Avez-vous sollicité une permutation pour la prochaine année scolaire?			oui	non	(1)

Etat de santé: Avez-vous eu une ou plusieurs interruptions de service pour raison de santé dans les cinq dernières années?			
			oui non (1)
Date:	Durée:	Observations:	

Personne à prévenir en cas d'urgence:	
Degré de parenté:	
Nom:	Prénom:
Adresse:	
Code postal:	Ville:
N° de téléphone:	

Je m'engage à accepter le poste d'enseignant qui me sera attribué et à participer au stage préparatoire organisé avant la rentrée.

Je m'engage à assurer, lors de mon retour en France, l'enseignement de l'anglais

Fait à.....le.....

Signature du candidat

PARTIE RÉSERVÉE A L'ADMINISTRATION

Avis de l'inspecteur de l'éducation nationale:

Avis de l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale: